



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE LA VILLE D'EU

(SEINE-MARITIME)

2016

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 31 MARS**  
**COMPTE RENDU N° 4**

**1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Arnaud DUJEANCOURT, désigné comme secrétaire de séance, procède à l'appel.

**Présents** : M. DERRIEN, Maire, M. DENEUFVE, Mme PETIT, Mme RICHE, M. RICHARD, M. ACCARD, Mme DESJONQUERES, Adjoints, Mme CAUCHY, M. PRIN, M. DESBIENDRAS, Mme DENEUFVE, M. HAVARD, Mme THOMAS, M. ECREPONT, Mme SAUMONT, Mme GAOUYER, Mme DUNEUFGERMAIN, M. BARBIER, M. DUJEANCOURT, Mme DUCHAUSSOY, M. DUCHAUSSOY.

**Absents représentés** : Mme BOUQUET par M. DERRIEN, Mme SAUTEUR par M. ACCARD, M. MAXENCE par M. DENEUFVE, Mme VANDENBERGHE par M. DUCHAUSSOY, Mme MACRE par Mme SAUMONT, M. LARZET par M. RICHARD, Mme BRIFFARD par Mme GAOUYER, M. LABOULAIS par M. BARBIER,

**Absent** : / /

Mesdames, Messieurs les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte :

## **2) COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 1<sup>er</sup> ET 15 FEVRIER – APPROBATION**

Mme GAOUYER : « On a lu dans la presse qu'on pinaillait pour quelques milliers d'euros. Nous, on s'inquiète de 100 000 euros. »

M. DERRIEN : « Si vous le permettez, on va vous donner des explications. »

Mme GAOUYER : « Par écrit s'il vous plaît, parce que c'est un compte-rendu et ça aurait dû être là avec. Quand nous avons entamé l'autre Conseil Municipal, vous avez dit : "Ah bon, vous ne les avez pas, on va vous les donner". »

M. DERRIEN : « On va vous les donner. »

Mme GAOUYER : « Cela fait cinq semaines. »

Mme PAULINO CURADO : « Sur table, à votre demande, vous avez :

- le compte-rendu INHARI
- le récapitulatif des comptes 60612-61521-61522-61523-6226-64111
- le tableau d'évolution des taux de cotisations, à la demande de Monsieur DUCHAUSSOY.

Quelques compléments d'information et de réponse à certaines de vos questions :

- **Monsieur DUCHAUSSOY**, concernant les logements concédés par nécessité absolue de service. Sont dotés de sous-compteurs pour l'eau, le gaz et l'électricité, le logement rue de la République, le logement du gardien du gymnase et le logement du gardien du stade. Pour ceux du service technique, du camping et du Musée, il n'existe effectivement pas de compteurs individuels. D'autre part, à propos du logement de la République, il n'y a pas de différence faite avec les autres logements, il s'agit bien de la gratuité de la fourniture de fluides et non pas des taxes (erreur dans la notice).

- **Madame DUCHAUSSOY**, vous avez dans le tableau récapitulatif le détail complet du 60612. Vous souhaitez des explications sur l'augmentation des charges de l'éclairage public. A ce jour, nous n'avons pas d'explication de la part d'EDF, nous sommes dans l'attente du bilan des consommations 2015.

- **Madame BRIFFARD**, 61522 - prévision 165 000 euros et dépenses 103 000 euros. Quels travaux n'ont pas été réalisés ? :

- le mur du Château,
- la rue de l'abbaye (rejointement),
- les toilettes place O'Toole,
- l'entretien de couvertures et travaux en régie sur mobilier urbain,
- la peinture des porches et portes de l'O.T. et de la chapelle,
- le revêtement de la chaussée (reprise d'enrobé),

61523 - 110 000 euros prévus et 64 726 euros réalisés. Ce qui n'a pas été réalisé :

- la signalisation horizontale et le gravillonnage.

- **Madame BRIFFARD, Madame GAOUYER**, 2 004 euros, il s'agit d'honoraires d'avocat pour un litige relatif à l'urbanisme (1 404 €) et une facture Euclid (600 €). Aucun lien avec un contentieux des Ressources Humaines.

- **Madame GAOUYER, Madame BRIFFARD, Monsieur BARBIER**, 64 111 - pourquoi avoir budgété 2 900 000 euros en 2015 sur les rémunérations principales alors que le CA de 2014 mentionnait 2 970 000 euros (70 000 euros de moins) et qu'au final le CA 2015 affiche une dépense de 3 016 724 euros, soit une différence de 109 724 euros en plus.

Le détail des 109 724 euros, il s'agit de :

- la transformation d'un Congé Longue Maladie en un Congé Longue Durée pour un montant de 43 400 euros,
- le retour d'agents en disponibilité pour 42 200 euros,
- 2 agents qui devaient prendre leur retraite en 2015 et qui font toujours partie des effectifs. Cela correspond à environ 14 000 euros.
- 10 124 euros de GVT (**Glissement Vieillesse et Technicité** – avancement grille indiciaire et promotion par concours ou avancement de grade). »

### 3) **BUDGETS PRIMITIFS 2016** [N°2016/75/DEL/7.5](#) [ET N°2016/76/DEL/7.10](#)

M. DERRIEN : « Quelques modifications en section de fonctionnement :

- Page 3 compte 6521, quand on fait le total des déficits des budgets annexes (Théâtre 254 129€- Camping 46 478€ - Tourisme 155 957€), on doit trouver 456 564€ et non 440 607€. Ce qui fait une différence de 15 957€. Ces 15 957€ ont été répartis de la façon suivante :
- Page 52 : Compte 61521 : 97 500€ et non 100 000€, compte 615221 : 137 500€ et non 140 000€, compte 6288 : 225 000€ et non 230 000€
- Page 3 : Compte 73925 : 130 043€ et non 136 000€.

Avant de vous énumérer les chiffres et quelques explications : une vue générale du budget et ses caractéristiques par rapport au budget 2015 :

- Les recettes de gestion courante diminuent de 2.88 % ce qui représente 320 000 euros.
- Le principal poste de diminution concerne bien évidemment les dotations de l'Etat pour un montant de 342 300 euros. Les recettes supplémentaires concernent les impôts et les taxes.  
Suite à l'augmentation annuelle des valeurs locatives de 1 % décidée à l'échelon national comme tous les ans et 20 000 euros d'excédent du budget assainissement,

assainissement dorénavant pris en charge par le Syndicat Mixte d'Assainissement Bresle Littoral (SMABL)

- Cette diminution des recettes implique bien évidemment une réduction des dépenses :
  - Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 3.92 % soit 450 000 euros
  - La réduction la plus importante concerne, on le verra plus tard dans les chiffres, les charges à caractère général qui baissent de 10.2 % soit 290 000 euros.  
Il est clair que ces réductions de dotations en cumul depuis 2014 qui représentent plus de 600 000 euros impactent directement notre capacité d'investissement.
  - Les recettes d'investissement sont en baisse de 16.06 % soit 640 000 euros.

Le total des dépenses d'investissements représentera, en 2016, 1 827 618 euros dont 300 000 euros de travaux en régie. Un million d'euros sera encore emprunté cette année. La dette restera stable à 10 millions d'euros.

Tout a été fait bien entendu pour rechercher le maximum de subventions.

Les principales dépenses d'investissement concernent :

- Le mur du bastion pour 792 000 euros
- L'éclairage public pour 360 000 euros
- Les travaux en régie pour 300 000 euros
- La mise aux normes incontournable des ascenseurs pour 50 000 euros
- Des investissements pour les services techniques pour 37 000 euros
- Des réparations de bâtiments pour 21 000 euros
- La démolition du bâtiment croix rouge pour 35 000 euros

Après ces commentaires globaux, je vous propose la lecture des chiffres du budget principal "ville" par le fonctionnement en abordant d'abord les recettes puis les dépenses.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES			
Chapitre	Libellé	Budget précédent	Vote
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
013	Atténuations de charges	360 000,94	335 000,32
70	Produits des services	529 550,00	432 150,00
73	Impôts et taxes	6 851 017,00	6 963 461,00
74	Dotations, participations	3 214 932,00	2 872 634,00
75	Autres produits de gestion courante	159 100,00	191 397,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>11 114 599,94</b>	<b>10 794 642,32</b>
77	Produits exceptionnels	7 200,00	33 200,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>11 121 799,94</b>	<b>10 827 842,32</b>
O42	Opération d'ordre de transfert entre section	230 000,00	300 000,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>230 000,00</b>	<b>300 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>11 351 799,94</b>	<b>11 127 842,32</b>
R OO2	RESULTAT REPORTE		1 103 251,68
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>12 231 094,00</b>

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	<b>851 890,00</b>
------------------------------------------------------------------------------	-------------------

pour information

<b>Cpte 74718</b>		
	indemnités sépultures	103,70 €
	Indemnités régisseur Police	110,00 €
	Frais assemblée électorale	- €
	Subvention fonctionnement pour l'Archéo.	- €
	Subvention étude FISAC	15 900,00 €
	Subvention CLEAC	5 000,00 €
	Subvention rythmes scolaires	26 000,00 €
	CAF Périscolaire	10 000,00 €
		<b>55 900,00 €</b>
<b>Cpte 7472</b>	Subvention utilisation équipements sportifs	<b>3 000,00 €</b>
<b>Cpte 74748</b>	Participation des communes au SMUR	10 000,00
	Participation du Tréport Aire d'accueil gens du voyage	5 000,00
	Participation des communes Festival Opérette	
		<b>15 000,00 €</b>
<b>Cpte 7478</b>	Echange jeunes Haanois/Eudois	
	Contrat Temps libre CAF	
		<b>20 000,00 €</b>
<b>Cpte 7485</b>	Dotations p/ titres sécurisés (passeport biométrique)	<b>10 000,00 €</b>

<b>Cpte 752</b>	Location salle Audiard	14000,00
	Location Pavillon des ministres	6500,00
	Revenus des immeubles	98000,00
	Chapelle du Collège	500,00
		<b>121 000,00 €</b>
<b>Cpte 7551</b>	Reversement excédent budget FME (Elidis)	35301
	Reversement excédent budget Bragance	11563
	Reversement excédent budget assainissement	19 133,00 €
		<b>65 997,00 €</b>
<b>Cpte 773</b>	Mandats annulés exercice antérieur : SOFCAP	23 000,00
	Mandats annulés exercice antérieur : CNAS	3 000,00
		<b>26 000,00</b>
<b>Cpte 7788</b>	Rbt assurance suite à des sinistres(candélabre..)	4 200,00 €
		<b>4 200,00 €</b>

VILLE D'EU 2016

<b>PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>

Chapitre	Libellé	Budget précédent	Vote
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
O11	Charges à caractère général	2 856 190,00	2 565 197,00
O12	Charges de personnel et frais assimilés	6 340 000,00	6 255 000,00
O14	Atténuations de produits	112 565,00	134 043,00
65	Autres charges de gestion courante	1 830 983,00	1 721 364,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>11 139 738,00</b>	<b>10 675 604,00</b>
66	Charges financières	386 700,00	393 300,00
67	Charges exceptionnelles	5 300,00	5 300,00
68	Dotations aux provisions		
O22	Dépenses imprévues		5 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>11 531 738,00</b>	<b>11 079 204,00</b>
O23	Virement section d'investissement	586 947,00	924 343,00
O42	Opération d'ordre de transfert entre sectio	263 930,00	227 547,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>850 877,00</b>	<b>1 151 890,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>12 382 615,00</b>	<b>12 231 094,00</b>
<b>D 002</b>	<b>RESULTAT REPORTE OU ANT</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>12 231 094,00</b>

<b>Cpte 611</b>	Rémunération eaux pluviales 2 années	74 000,00 €
	Fax Box	1 900,00 €
	Centre Dép.amélioration habitat	15 000,00 €
	Stérilisation œufs goélands	14 000,00 €
	Panneaux publicitaire+enseignes commerciales	- €
	Contrat Dalkia	200 000,00 €
	Hébergement site internet+anti-spam	4 200,00 €
	Collecte+recyclage papier La poste	1 200,00 €
	CREM Eclairage Public	155 000,00 €
	Contrat assistance juridique	8 500,00 €
	Gwidigo	6 300,00 €
	Règlement publicité extérieur	6 000,00 €
	Certificats d'accessibilité	- €
	SVP - Service auprès population	8 724,00 €
	CAPTOO - Enregidtrement Conseils Municipaux	1 800,00 €
	ADELYCE bases fiscales	5 500,00 €
	GFCI - AMO suivi factures EDF	5 640,00 €
		<b>505 000,00 €</b>
<b>Cpte 6288</b>	Rémunération professeurs de musique	88 740,00 €
	Frais ateliers périscolaires temps du midi MJC+CAERE	27 500,00 €
	Salaire directeur MJC	- €
	Participation renfort saisonnier Gendarmerie	- €
	Participation Communal au transport lycée	- €
	Utilisation Gymnase ASS.Vertical+Badmington	3 000,00 €
	Rémunération HERBETTE	55 000,00 €
	Périscolaire	47 500,00 €
	Reversement 1/4 recettes festival Opérette	
		<b>225 000,00 €</b>
<b>Cpte 615221</b>	Travaux en régie : salle 2000	10 000,00 €
	Mise normes handicap écoles	8 750,00 €
	Travaux dans les écoles	13 750,00 €
	Douches gymnase	25 000,00 €
	Travaux couverture nettoyage collégiale	14 000,00 €
	Travaux couverture nettoyage Château+div.Travaux Bât.classés	9 800,00 €
	Divers travaux Stade franchet+Carpentier+salle de sport	11 500,00 €
	Divers travaux Bât.communaux	20 000,00 €
	Divers	24 700,00 €
		<b>137 500,00 €</b>
<b>Cpte 60623</b>	Repas cantine ste Houle	112 000,00 €
	Pain cantines	4 500,00 €
	Boissons cantines	1 500,00 €
	Eau p/fontaine ST	
	Eau p/ADM	
		<b>118 000,00 €</b>
<b>Cpte 61521</b>	Travaux régie aire des campngs-cars	37 500,00 €
	Entretien des terrains stade Carpentier+FRANCHET	25 500,00 €
	Entretien des jardins Ville	30 500,00 €
	Divers	4 000,00 €
		<b>97 500,00 €</b>

<b>Cpte 615231</b>	Travaux régie rue Anquetil	14 000,00 €
	Travaux régie rue Clair Foyer	6 000,00 €
	Travaux régie rue Lavernot	7 000,00 €
	Travaux régie place de la Bresle	7 000,00 €
	Collecte des déchets de balayage	30 000,00 €
	Tout-venant p/divers rues par EBTP	30 000,00 €
	Divers	1 000,00 €
		<b>95 000,00 €</b>
<b>Cpte 6156</b>	Maintenance ascenseurs Hôtel Dieu	3 800,00 €
	Maintenance ascenseurs Mairie	8 000,00 €
	Mur escalade Gymnase	1 200,00 €
	Maintenance photocopieurs	18 000,00 €
	Maintenance appareil peinture	3 500,00 €
	Maintenance matériel informatique	10 500,00 €
	Maintenance micromusée +Mobytext	1 900,00 €
	Maintenance logiciel cimetièr	900,00 €
	Maintenance standard Mairie	1 650,00 €
	Maintenance Instal.sécur.Musée	5 400,00 €
	Maintenance feux tricolores	3 500,00 €
	Maintenance instal sécur.Collégiale+chapelle du Collège	1 400,00 €
	Maintenance panneau affichage Mairie	- €
	Maintenance standard ST	600,00 €
	Maintenance autolaveuse S.Audiard	1 900,00 €
	Maintenance logiciel ATAL ST	1 100,00 €
	Maintenance portail Gymnase	400,00 €
	Maintenance standard Musée	400,00 €
	Maintenance Interconnexion Mairie/ST Ricoh	1 200,00 €
	Maintenance serveur+7 postes SERVIA	850,00 €
		<b>70 000,00 €</b>
<b>Cpte 6135</b>	Location autolaveuse Gymnase+espace des Aulnes	5 000,00 €
	Location fontaine à eau services techniques	- €
	Location machine à affranchir courrier	1 600,00 €
	Location photocopieurs divers services	17 000,00 €
	Location machine à mettre sous pli	3 600,00 €
	Location fontaines à eau ADM	- €
	Location autolaveuse S.Audiard	2 800,00 €
	Location four cantine Rostand	4 850,00 €
	Location accès WIFI place G.le Conquérant	2 850,00 €
	Location burineur+carotteuse+visseuse...	4 000,00 €
	Location vêtements de travail	19 000,00 €
	Location bouteilles d'oxygène	- €
		<b>63 000,00 €</b>



<b>Cpte 617</b>	Diagnostic mise normes électricité Mairie	- €
	Etude recensement nids goélands 2013+2014	2 500,00 €
	Fouilles préventives ARC	- €
	Circulation Ville	- €
	Etude bassin versant effectuée par EBTP	7 000,00 €
	Assistance Maîtrise d'œuvre appel offre EDF	
	DPE s/les bâtiments	- €
	Diagnostic accessibilité handicap	- €
	Etude parc du Château	8 000,00 €
	FISAC	8 000,00 €
	Divers	5 000,00 €
	Etude chaufferie Collège Jésuites	5 200,00 €
	Etude signalisation routière	10 000,00 €
		<b>46 000,00 €</b>
<b>Cpte 6132</b>	Loyer ferme du château	2 600,00 €
	Loyer pavillon michelet	15 000,00 €
	Loyer OTSI	- €
	Loyer ONF Archéo.	3 800,00 €
	Redevance lignes réseau Ferré de France	500,00 €
	Location EPF parcelle AH398	300,00 €
		<b>23 000,00 €</b>
<b>Cpte 60632</b>	Fournitures ST	11 500,00 €
	Archéologie	5 000,00 €
	Périscolaire	3 000,00 €
	FISAC	3 000,00 €
		<b>22 500,00 €</b>
<b>Cpte 6247</b>	Transports scolaires	
	Transports écoles (bibliothèque+cinéma...)	
		<b>20 000,00 €</b>
<b>Cpte 6042</b>		
	Listing adresses nouveaux arrivants envoyé par la Poste	600,00 €
	Nettoyage+conservation mobilier Archéo.	4 600,00 €
	Ecole du chat stérilisation des chats	700,00 €
	Contrat valise p/détection pannes véhicules	
	Classe de découverte	1 400,00 €
	Divers	
	Reprise concessions	10 000,00 €
		<b>17 300,00 €</b>

<b>Cpte 614</b>	<b>Pavillon Michelet</b>	
	Taxe OM	400,00 €
	Eau	500,00 €
	Chauffage	5 000,00 €
	Electricité	1 000,00 €
		<b>6 000,00 €</b>
	<b>Salle de musique</b>	
	Chauffage Dalkia	6 000,00 €
	Electricité	1 500,00 €
	Taxe foncière OGEC	1 200,00 €
		<b>8 700,00 €</b>
	<b>Police</b>	<b>1 300,00 €</b>
	Total cpte 614	<b>16 000,00 €</b>
<b>Cpte 6218</b>	Allocation vétérants pompiers	4 600,00 €
	Chantier insertion Bois l'Abbé	29 400,00 €
	Service d'accueil p/journées de grèves	- €
	Prime fin d'année Wipliez Véronique	1 000,00 €
		<b>35 000,00 €</b>
<b>Cpte 64111</b>	Réalisé 2015 : 3 016 724,37€	
	Départ en retraite...	101 000,00 €
	3 contractuels qui passent stagiaires	54 000,00 €
	Revalorisation catégories A+B+C, GIPA	67 000,00 €
		<b>3 037 000,00 €</b>
<b>Cpte 64131</b>		
	3 contractuels en moins en archéo.	
	Agents office de tourisme sur budget annexe	
	3 contractuels qui passent stagiaires	
		<b>255 000,00 €</b>
<b>Cpte 64168</b>	1 contrat d'avenir+1 CUI au 01/12/2015	
	4 cui en janvier 2016	
	2 CUI à venir pour départ en retraite	
		<b>313 000,00 €</b>
<b>Cpte 6521</b>	Déficit des budgets annexes (théâtre 254129€+camping 46478€ office de tourisme 155 957€)	<b>456 564,00 €</b>

M. BARBIER : « S'il vous plait, je peux intervenir ? »

M. DERRIEN : « Oui, si la question n'est pas trop compliquée. »

M. BARBIER : « Sur le poste 6521, je ferais la même remarque que l'an dernier, je trouve dommage que l'on appelle cela un déficit. »

M. DERRIEN : « Vous ne voulez pas que l'on appelle cela un déficit, contribution du budget "ville" au fonctionnement des budgets annexes, je vais l'apprendre par cœur. Mais je suis d'accord. »

M. BARBIER : « Il me semble que c'est la perception qui avait demandé cela. »

M. DERRIEN : « La perception l'a demandé et dans le texte officiel c'est bien noté comme déficit. »

M. BARBIER : « C'est dommage, ça veut bien dire ce que ça veut dire. »

M. DERRIEN : « La chambre régionale des comptes nous l'a confirmé. Mais entre nous, on peut l'appeler "contribution du budget ville au fonctionnement des budgets annexes". »

Mme GAOUYER : « Je pense qu'il est important de garder cette notion de contribution puisque la mairie est là pour procurer de la prestation à tout administré. »

M. DERRIEN : « Oui mais ce n'est pas très grave, on est tous d'accord sur le fond. »

Mme PETIT : « Il y a un vocable qui est imposé, voilà. »

Mme GAOUYER : « On doit garder la maîtrise des choses. »

M. DERRIEN : « Mais on la garde Madame GAOUYER, vous le savez bien. Pour vous faire plaisir, on appelle cela "contribution", dans les textes officiels c'est "déficit". »

M. BARBIER : « Il me semble que c'est Camus qui disait : " Mal nommer les choses, c'est contribuer au malheur des autres ". »

Monsieur le Maire reprend la lecture du poste 65 "Autres charges de gestion courante".

<b>Cpte 6553</b>	Contribution Communal SDIS	293 000,00 €
<b>Cpte 6557</b>	Echéances prêt construction 5 lgt R.Gamaches et lgt PLR	5 000,00 €
<b>Cpte 6558</b>	OGEC	79 000,00 €
	Analyse eau	1 000,00 €
	PELJ	- €
		80 000,00 €
<b>Cpte 65733</b>	Participation SMUR	29 000,00 €
<b>Cpte 657362</b>	CCAS	300 000,00 €

M. DERRIEN : « Avez-vous des questions ? »

M. BARBIER : « Juste une petite remarque ; on s'inquiétait de vos approximations sur le compte administratif, on est heureux de vos précisions sur le B.P. »

M. DERRIEN : « Merci Monsieur BARBIER. »

M. DUCHAUSSOY : « J'ai une question concernant la médecine du travail, poste 6475. Au budget 2015, on avait 10 000 euros, cette année on a 5 000 euros, en réalité on a peut-être

2 500 euros, c'est vrai. La médecine du travail est un service payant, y compris pour la collectivité, c'est le cas pour les entreprises. Si on regarde, avec 177 fonctionnaires, sur 5 000 euros, cela fait un coût de 28 euros par fonctionnaire. Cela ne me paraît pas très élevé, quand on voit d'ailleurs ce qui a été budgété au niveau de l'Office de Tourisme, pour trois salariés. Donc je me pose une question parce qu'un fonctionnaire me l'a posée, il semblerait que les visites médicales soient très élastiques. »

M. DERRIEN : « J'ai une réponse très claire, on la connaît tous, dans le privé comme dans le public, il n'y a pas assez de médecins donc pour l'instant on n'arrive pas à obtenir le nombre de visites médicales souhaité et c'est le centre de gestion. La France a aujourd'hui un problème à traiter de médecins du travail. On a eu des remontées liées à l'industrie qui a beaucoup de difficultés, notamment les entreprises d'intérim puisqu'elles sont tenues d'avoir un certificat médical prêt quand un intérimaire se présente dans une société et je sais de source sûre, que cette année, il y a eu des difficultés pour trouver des intérimaires pour Saint-Gobain parce qu'il n'y avait pas de visites médicales possibles. Donc il y a un vrai problème en France lié à cela. »

M. DUCHAUSSOY : « Ce problème m'a été signalé pour un cas très particulier. Si vous prenez le premier Conseil Municipal de l'année, on a observé une minute de silence pour un fonctionnaire qui est décédé, il avait des problèmes de santé et peut-être qu'effectivement si il avait eu une visite médicale du travail cela aurait pu être détecté. »

M. DERRIEN : « Bien sûr. Sans citer de nom Monsieur DUCHAUSSOY, sachez qu'il a eu sa visite médicale. Il a eu des entretiens, on l'a suivi régulièrement, on a tenté de l'aider, il nous affirmait qu'il se soignait et on ne pouvait pas se mettre à sa place. La visite médicale, au moment où il l'a passée, était correcte. Je peux vous assurer qu'il a eu sa visite médicale et cela a été un de nos soucis important pendant longtemps. »

M. DUCHAUSSOY : « J'ai été interpellé sur ce point là par ses collègues. »

M. DERRIEN : « Sachez que ce cas nous a soulié longtemps. »

Monsieur le Maire poursuit le Budget Primitif, section d'investissement.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES					
Chapitre	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Vote	Total (RAR+vote)
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					
13	Subventions d'investissement	920 494,00	9 500,00	492 229,00	501 729,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 920 494,00</b>	<b>9 500,00</b>	<b>1 492 229,00</b>	<b>1 501 729,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	285 968,00	0,00	145 300,00	145 300,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	174 945,00	0,00	357 035,00	357 035,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
O24	Produits des cessions	765 167,00	169 666,00	25 000,00	194 666,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 226 080,00</b>	<b>169 666,00</b>	<b>532 335,00</b>	<b>702 001,00</b>
45...2	Total opération pour cpte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>		<b>3 146 574,00</b>	<b>179 166,00</b>	<b>2 024 564,00</b>	<b>2 203 730,00</b>
O21	Virement de la section de fonctionnement	586 947,00		924 343,00	924 343,00
O40	Op.d'ordre de transfert entre sections	263 930,00		227 547,00	227 547,00
O41	Opérations patrimoniales				
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>850 877,00</b>		<b>1 151 890,00</b>	<b>1 151 890,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 997 451,00</b>	<b>179 166,00</b>	<b>3 176 454,00</b>	<b>3 355 620,00</b>
R 001					0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					<b>3 355 620,00</b>

M. DERRIEN : « Dans les recettes d'investissement, j'ai quelques informations à vous donner sur le chapitre 024 "produits des cessions d'immobilisations" 194 666 euros : cela correspond au terrain du Mont Vitot dont le compromis de vente a été signé en 2015, mais l'achat réel est prévu à la fin du premier semestre. C'est le terrain qui se trouve entre l'Hebdomnia et les pavillons. C'était pour un montant de 169 666 euros et la maison de la rue d'Egypte qui a été vendue pour un montant de 25 000 euros. »

M. GAOUYER : « Quelle ligne s'il vous plait ? »

M. DERRIEN : « Ligne 024, page 7. »

<b>Cpte 1321</b>	Gilets pare-balles	1 500,00 €
	FISAC	28 700,00 €
	Mur Jardin Français	297 067,00 €
	Restauration œuvres Musée	4 125,00 €
<b>Cpte 1322</b>	Restauration œuvres Musée	9 500,00 €
<b>Cpte 1323</b>	Mur Jardin Français	132 030,00 €
<b>Cpte 1328</b>	Restauration œuvres Musée	
	Impressioniste	4 500,00 €
	Amys du viel EU	4 000,00 €
		8 500,00 €
<b>Cpte 1341</b>	Ascenseurs	10 737,00 €
	Cimetière	1 532,00 €
	Travux bas rue d'Etalondes	2 838,00 €
	Travaux régie trottoirs	5 200,00 €
		20 307,00 €

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES					

Chapitre	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Vote	Total (RAR+vote)
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					
20	Immobilisations incorporelles	25 200,00	3 500,00	2 700,00	6 200,00
204	Subventions d'équipement versées	470 200,00		84 000,65	84 000,65
21	Immobilisations corporelles	391 745,71	5 300,00	104 718,00	110 018,00
23	Immobilisations en cours	1 365 650,00	57 400,00	1 270 000,00	1 327 400,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 252 795,71</b>	<b>66 200,00</b>	<b>1 461 418,65</b>	<b>1 527 618,65</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	1 044 210,00	0,00	1 058 000,00	1 058 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 044 210,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 058 000,00</b>	<b>1 058 000,00</b>
45...1	<b>Total opération pour cpte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>		<b>3 297 005,71</b>	<b>66 200,00</b>	<b>2 519 418,65</b>	<b>2 585 618,65</b>
O40	Op.d'ordre de transfert entre sections	230 000,00		300 000,00	300 000,00
O41	Opérations patrimoniales				
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>230 000,00</b>		<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 527 005,71</b>	<b>66 200,00</b>	<b>2 819 418,65</b>	<b>2 885 618,65</b>
D 001	SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.				470 001,35
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					<b>3 355 620,00</b>

<u>Opér</u>		BP 2016		
		Reports	Nouv proposit	TOTAL
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre</b>			
	Travaux bâtiments en régie		150 000,00 €	150 000,00 €
	Travaux aire camping car en régie		60 000,00 €	60 000,00 €
	Travaux voirie en régie		90 000,00 €	90 000,00 €
			<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>
<b>107</b>	<b>Ascenseurs Mairie</b>		<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>

Mme GAOUYER : « Concernant les ascenseurs de la mairie, est-ce qu'on aura, en même temps, les normes "handicapés" que l'on attend ? »

M. DERRIEN : « Non, là c'est 300 000 euros. »

Mme GAOUYER : « Comment on va faire par rapport à la mise aux normes des ascenseurs ? »

M. DERRIEN : « La mise aux normes des ascenseurs est prévue dans le plan à six ans, elle est prévue en fin de parcours. Dans nos projets, on espère déménager la Mairie et on n'aura peut-être pas la nécessité d'un ascenseur pour handicapés, on verra. En tout état de cause, l'ascenseur est prévu dans la dernière année ou dans l'avant-dernière année du plan à six ans et c'est 300 000 euros. On n'a pas les moyens de payer 300 000 euros maintenant, ça c'est clair et 50 000 euros à partir du moment où je vous ai dit que l'ensemble sera refait, on sera aux normes et on pourra être tranquille pendant dix ou quinze ans.»

M. DUCHAUSSOY : « Est-ce que la remise aux normes va entraîner une garantie sur les ascenseurs ? »

M. DERRIEN : « Oui bien sûr. »

M. DUCHAUSSOY : « Je vous pose la question parce que, vous nous avez dit tout à l'heure qu'il y avait un contrat d'entretien qui coûtait dans les 1 000 €. »

M. DERRIEN : « Oui bien sûr. »

M. DUCHAUSSOY : « Pourquoi un entretien sur cette année alors que l'on va avoir une garantie sur les travaux finis ? »

M. DERRIEN : « On est dans une prévision budgétaire. Si on a des travaux et si les ascenseurs sont faits avant fin juin, je pense qu'il n'y aura pas d'entretien donc cela reste une prévision budgétaire. »

<b>117</b>	<b>Acquisition et Travaux Cimetière</b>			
	Caveau d'attente pour indigents		1 500,00 €	1 500,00 €
	Aménagement allées		8 500,00 €	8 500,00 €
			<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
<b>118</b>	<b>Bâtiments classés / inscrits</b>			
	Alarme intrusion Musée		7 600,00 €	7 600,00 €
	Modification Cloison Mairie		1 910,00 €	1 910,00 €
	Assist Maîtr Ouvr Mise conformité Ascenseurs	3 500,00 €		3 500,00 €
		<b>3 500,00</b>	<b>9 510,00</b>	<b>13 010,00</b>
<b>120</b>	<b>Plan local d'urbanisme</b>	<b>3 500,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>5 500,00</b>
<b>123</b>	<b>Logiciel Police Municipal</b>		<b>700,00</b>	<b>700,00</b>
<b>142</b>	<b>Bâtiment Croix rouge</b>	<b>35 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>
<b>144</b>	<b>Mur de soutènement Jardin Français</b>		<b>792 180,00</b>	<b>792 180,00</b>
<b>201</b>	<b>Travaux voirie</b>			
	Panneaux de voirie		8 000,00 €	8 000,00 €
	Aménagem bas rue d'Etalondes		8 500,00 €	8 500,00 €
	Tx voirie complém rue Avalasse	12 500,00 €		12 500,00 €
	Borne incendie Véolia face Ecole Mélusine		2 000,00 €	2 000,00 €
		<b>12 500,00</b>	<b>18 500,00</b>	<b>31 000,00</b>
<b>202</b>	<b>Travaux Bâtiments Communaux</b>			
	Extincteurs divers bâtiments		4 000,00 €	4 000,00 €
	Rép vannes Trésor Public		2 500,00 €	2 500,00 €
	Radiateur école Mélusine		260,00 €	260,00 €
	Rempl cheminée chauffage Brocéliande		5 450,00 €	5 450,00 €
	Kit vidéo garderie les Lutins		600,00 €	600,00 €
	Alarme incendie et bloc secours gymnase		9 000,00 €	9 000,00 €
			<b>21 810,00</b>	<b>21 810,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'Equipement versées</b>			
	Part ville s/tx commerces FISAC		24 000,65 €	24 000,65 €
	Part ville s/tx améliorat habitat eudois		10 000,00 €	10 000,00 €
	Fonds de concours Tx aménagem FISAC		30 000,00 €	30 000,00 €
	Fonds de concours Acq conteneurs		20 000,00 €	20 000,00 €
			<b>84 000,65</b>	<b>84 000,65</b>
<b>206</b>	<b>Acquisition matériel Scolaire</b>			
	Ordinateurs		3 000,00 €	3 000,00 €
	Divers matériel (aspi/jeux/relieuse/tapis gym)		2 000,00 €	2 000,00 €
			<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
<b>207</b>	<b>Acquisition matériel Serv. Techniques</b>			
	Véhicules		15 000,00 €	15 000,00 €
	Aérogommeuse		18 000,00 €	18 000,00 €
	Karcher		2 459,00 €	2 459,00 €
	Divers petit outillage		1 600,00 €	1 600,00 €
			<b>37 059,00</b>	<b>37 059,00</b>



<b>208</b>	<b>Eclairage public</b>			
	CREM div tx éclairage public	<b>6 000,00</b>	<b>360 000,00</b>	<b>366 000,00</b>
<b>209</b>	<b>Acquisition matériel/mobilier Mairie</b>			
	Divers matériel informatique		20 000,00 €	20 000,00 €
	Armoire coupe feu E.Civil		4 200,00 €	4 200,00 €
	Mobilier Mairie divers		2 507,00 €	2 507,00 €
			<b>26 707,00</b>	<b>26 707,00</b>
<b>210</b>	<b>Acquisition Musée</b>			
	10 tablettes Ipad Guidigo		4 452,00 €	4 452,00 €
	Divers matériel (chariot/deshumid/radiateurs...)		3 500,00 €	3 500,00 €
			<b>7 952,00</b>	<b>7 952,00</b>
<b>211</b>	<b>Matériel/travaux Jardins</b>			
	Taille Haie/souffleur/tondeuse...		2 500,00 €	2 500,00 €
	Clôture pour moutons parc château		1 500,00 €	1 500,00 €
			<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>
<b>214</b>	<b>Mobilier urbain/Mat voirie</b>			
	Barrières mise sécurité abords lycée et écoles		4 400,00 €	4 400,00 €
	Barrières/bornes aménagement rue P.Bignon et ville		4 100,00 €	4 100,00 €
	Corbeilles		3 000,00 €	3 000,00 €
	Panneau d'information lumineux	5 300,00 €	0,00 €	5 300,00 €
		<b>5 300,00</b>	<b>11 500,00</b>	<b>16 800,00</b>
<b>215</b>	<b>Matériel de fêtes</b>			
	Drapeaux		1 000,00 €	1 000,00 €
	Ensemble micro+ht parleur sur batterie		1 000,00 €	1 000,00 €
			<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>

Mme GAOUYER : « Est-ce qu'il serait possible de changer les drapeaux aux couleurs du drapeau Français ? Parce que ce n'est plus au bleu de France, on est passé au bleu marine. »

M. DERRIEN : « C'est quoi cette histoire ? »

Mme GAOUYER : « Ce n'est plus aux couleurs. »

M. DERRIEN : « On ne va pas les changer, si on en a, on va attendre de les user. »

Mme GAOUYER : « Cela fait trois ou quatre que l'on nous sort, qui ne sont pas aux couleurs du drapeau Français. »

M. DERRIEN : « On va regarder. On les achète au fur et à mesure. »

Mme GAOUYER : « Il y a une différence entre bleu marine et bleu de France. »

M. DERRIEN : « Je pense oui. On prend bonne note Madame GAOUYER. Et puis on a acheté aussi pour 1 000 euros un ensemble micro et haut-parleurs supplémentaires parce que vous le verrez, on a installé de la musique dans le jardin à la française. »

M. BARBIER : « C'est quoi la musique dans le jardin à la française ? »

M. DERRIEN : « Pour accompagner les promenades, comme à Versailles, avec une sonorisation dans le jardin à la française. »

M. BARBIER : « Il y a les oiseaux, non ? Vous allez faire fuir les oiseaux. »

M. DERRIEN : « Ce ne sera pas tout le temps. »

M. BARBIER : « Vous allez payer de la SACEM ? »

M. DERRIEN : « Non, on fait attention. »

M. BARBIER : « Vous ne mettez pas de Rock'n'roll ? »

M. DERRIEN : « Non, nous allons être vigilants. Vous avez d'autres questions ? Je ne l'ai pas dit mais les taux des impôts restent constants mais il faut faire un vote quand même sur la part communale. Il faut être très précis vis-à-vis de nos concitoyens, la part communale des taux n'évolue pas cette année. Vous avez la feuille sous les yeux, on peut citer les taux : pour la taxe d'habitation, elle reste à 23,66 %, la taxe foncière (bâti) reste à 31,30 %, la taxe foncière (non bâti) reste à 53,50 % et la CFE reste à 21,35 %. Les taux n'ont pas évolué depuis 2008. Sur les taux, il faut faire un vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité. »

Mme GAOUYER : « A quel moment on doit donner les papiers pour ceux qui veulent participer au vote sur les subventions ? »

M. DERRIEN : « Maintenant. J'en ai déjà eu, j'ai eu Monsieur BARBIER pour l'école de musique, Monsieur MAXENCE pour les anciens combattants. Ce sont les présidents ou les trésoriers des associations qui ne peuvent pas participer au vote. Est-ce qu'il y a des remarques sur les subventions ? On va voter les subventions maintenant. »

M. BARBIER : « Monsieur le Maire, Vous m'avez envoyé ainsi qu'aux autres présidents d'associations de la ville d'Eu, un courrier et une note qui concernent les subventions aux associations. Ces deux documents me posent d'une part, des questions sur leur forme et d'autre part, m'inquiètent pour les années futures. Pour ceux qui ne l'ont pas eu en main, c'est un document qui compare les associations entre elles, qui semble donner des bons points ou des mauvais points pour certaines. »

M. DERRIEN : « Ce n'est pas tout à fait vrai, si je peux me permettre. »

M. BARBIER : « Je finis et vous me répondrez. Il comptabilise le nombre d'adhérents, de licenciés en les étiquetant "eudois", "non eudois".

Enfin, ce document nous propose de vous contacter directement pour, je cite "échanger sur le sujet", je suis surpris puisque je croyais que vous aviez un adjoint chargé des associations, il faudra m'éclairer sur ce point. Voilà mes questions sur le sujet : pouvez-vous informer mes collègues du Conseil Municipal sur cette note ? Mais aussi me dire quelle est son utilité ? En d'autres termes, quel est l'objectif de cet envoi ? »

M. DERRIEN : « L'objectif de ma part était clair, j'ai été obligé de me poser des questions lors de l'élaboration du budget. J'ai regardé en détail, tout ce que j'ai regardé, j'ai jugé utile d'en faire état et de le communiquer aux présidents d'associations, sans plus. C'était le but, je n'ai pas porté de jugement, de bons points, de mauvais points, j'ai simplement voulu dire dans cette note, aux présidents d'associations, qu'il y avait un certain montant d'argent à distribuer et quelque part il était aussi, je pense aux associations sportives, on en a déjà parlé, intéressant de savoir à quel public cela s'adresse : "associations sportives", "associations non sportives", "eudois", "non eudois", en faisant quelques calculs, c'est quand même important, parce que la ville fait beaucoup d'efforts pour les associations en général par rapport à d'autres villes. Le but, était simplement de faire réfléchir les personnes, pas plus. Comme c'est moi qui ai fait l'analyse de tous les budgets, c'est pour cela que j'ai écrit personnellement cette note, elle avait été présentée et je l'ai éditée. C'est une note de réflexion sans plus et je la communiquerai, au Conseil Municipal comme ça ils auront le contenu de cette note demain ou lundi prochain. Cela répond à votre question Monsieur BARBIER ? »

M. BARBIER : « Ce n'est pas pour cela que je ne suis plus inquiet. »

M. DERRIEN : « Attendez, à chaque jour suffit sa peine. Pour l'instant, sur le budget 2016 les associations sont préservées, je ne sais pas ce que sera l'avenir et vous non plus. On passe au vote s'il n'y a pas d'autres remarques. Qui est contre ? »

M. DUCHAUSSOY : « Contre quoi ? »

M. DERRIEN : « Contre les subventions proposées, on parle bien des subventions. »

M. BARBIER : « On n'est pas contre les subventions, on est contre sur le fait que vous restiez sur le même montant que l'an passé. »

M. DERRIEN : « Qui est contre ? 6 contre. Vous êtes bien conscient que si j'avais voulu donner plus, il fallait peut-être augmenter les impôts ? »

M. BARBIER : « Il y a d'autres façons de faire. »

M. DERRIEN : « S'il y a d'autres façons, il faudra me les communiquer. J'avoue que je ne les ai pas trouvées. On a 6 contre. Qui s'abstient ? Personne. Le reste à l'unanimité.

Pour le budget ville, on va voter et puis on votera pour chaque budget annexe. »

M. BARBIER : « J'ai une intervention sur le budget, au nom du groupe "Eu pour tous"  
D'abord, le groupe d'opposition "Eu pour tous" veut remercier les agents territoriaux de la ville d'Eu pour le travail de qualité qu'elles et qu'ils fournissent, et spécialement aujourd'hui en ce jour de vote du budget primitif, les services financiers.

Le premier constat que nous pouvons faire sur le budget qui nous est présenté est que vous avez négligé les observations que nous avons formulées lors du débat d'orientation budgétaire. C'est bien regrettable. Cela va être surtout très dommageable pour la population d'autant que vous n'augmentez pas les moyens de ceux qui s'engagent bénévolement dans le tissu associatif puisque les subventions que vous proposez sont les mêmes que l'an passé pour la plupart.

Nous déplorons aussi une baisse substantielle des budgets alloués aux développements sportifs et culturels de la ville. Si toutes les collectivités enregistrent des manques à gagner pour remplir leurs missions, nous persistons à faire remarquer que selon les dirigeants des communes, les conséquences ne se traduisent pas partout de la même façon. Vous nous le démontrez bien : vous inscrivez un remboursement d'emprunt de 1 057 000 euros (pour le capital) et dans le même temps vous vous laissez la possibilité de réemprunter 1 000 000 d'euros. Mais pour quoi faire ? Nous pouvons à nouveau regretter la frilosité de votre budget, certes vous faites des économies de fonctionnement, mais les excédents de fonctionnement ne vous servent pas, puisque les projets et investissements promis par votre équipe depuis maintenant deux bonnes années ne voient toujours pas le jour ! Et nous ne pensons pas que les eudoises et eudois soient heureux de payer des impôts pour que les services publics municipaux fassent des économies, d'autant plus que ces économies ne servent pas de nouvelles actions !

Aussi voilà pourquoi à partir de ces arguments, nous nous abstiendrons sur ce budget 2016. Une question en forme de conclusion : comment et avec quels moyens allez-vous orienter vos choix des années futures, si toutefois vous avez une perspective politique ?»

Mme DUCHAUSSOY : « Monsieur le Maire, le budget que nous votons aujourd'hui fait suite au débat d'orientation budgétaire, débat qui n'a pas eu lieu puisque personnellement, à ce jour, je n'ai pas eu réponses à mes questions, sauf du mépris. Ne pas répondre aux questions de l'opposition, Monsieur le Maire, c'est mépriser les électeurs eudois qui ont voté pour le Front National. Je vous rappelle que j'ai été élue avec 15 % des voix au premier tour des élections municipales et qu'un électeur sur quatre a voté Front National aux dernières élections Régionales. Je regrette votre sectarisme envers l'opposition Bleu Marine. La démocratie, c'est le respect des minorités, malheureusement vous n'êtes pas un démocrate. Cela explique peut-être aussi l'absence aux réunions du Conseil, de certains de vos colistiers et ce depuis plusieurs mois.

Concernant votre budget, nous pourrions encore débattre sur le problème du budget tourisme, sur le nouvel emprunt de 1 000 000 d'euros, rien n'est fait pour réduire la dette. Vous auriez

pu faire aussi des économies sur un certain nombre de postes pour dégager plus d'excédent pour l'investissement, question posée lors du débat d'orientation budgétaire et pas de réponse à ce jour. Vous pourriez également, comme je vous l'ai déjà proposé, baisser vos indemnités d'élus comme l'ont fait, par exemple, les élus d'Offranville mais à quoi bon, puisque je n'aurai pas de réponse. Vous n'augmenterez pas les taux des taxes communales, heureusement, les taux n'augmentent pas mais les bases continuent d'augmenter, c'est pour cela d'ailleurs que le foncier bâti a doublé en dix ans. Concernant la renégociation des emprunts, je réitère ma proposition de 2015, après un rapide calcul concernant les emprunts qui ont des taux d'intérêts dépassant les 4% l'an, vous pourriez économiser 160 000 euros. Avec ces 160 000 euros, vous pourriez, par exemple, réaliser le jardin d'enfants, pour la sécurité des eudois vous pourriez poser des panneaux de limitations de vitesse en ville et entrée de ville et enfin, proposer des animations en faveur du commerce et du tourisme qui sont les acteurs essentiels au bon développement économique de notre ville. Vous refusez également de récupérer les bâtiments de l'ancien lycée Anguier mis à disposition par la Région et vous décidez sans débattre. Il serait souhaitable que vous vous projetiez un peu plus dans l'avenir, je constate que vous n'avez aucune vision pour le futur. Je sais, Monsieur le Maire, que vous ne tiendrez pas compte de mes observations, comme d'habitude, mais ces propositions sont celles des eudois que vous avez rencontrés dans les réunions de quartiers. Je vous remercie Monsieur le Maire. »

M. DUCHAUSSOY : « Il y a deux ans tout juste, le 30 mars 2014, les eudois vous confiaient la ville pour en assurer son redressement et son renouveau, et ce, avec une large avance sur les autres listes. Ce résultat n'était pas dû au hasard mais au mécontentement des électeurs et aux promesses que nous avions faites.

Permettez-moi de vous poser la question, aujourd'hui où en êtes-vous de vos promesses ?

Force est de constater que vous n'avez pas tenu vos engagements, bien au contraire.

Si l'on évoque les "irritants de la vie quotidienne", non seulement vous n'avez rien réglé, oublié le rétablissement du deuxième ramassage des ordures ménagères promis, mais vous avez créé un nouveau problème avec la suppression du ramassage des encombrants, nous aimerions d'ailleurs savoir quel est le montant de l'économie générée pour la ville.

Inutile d'évoquer également la suppression des places de parking qui a fait fuir une partie des derniers clients du centre-ville. Il faut, dans ces conditions, beaucoup de volonté et de motivation pour investir dans la rue piétonne comme viennent de le faire deux commerçants alors que la fermeture des boutiques continue. L'animation, dont le budget est, nous l'avons vu, en berne, devait permettre de redynamiser la ville, de faire revenir des touristes et donc des clients à Eu. Où en est la grande manifestation nouvelle prévue dans notre programme ?

Au plan social, votre fâcheuse idée à propos du colis de Noël, vous a valu une volée de bois vert, bien méritée, de l'opposition, mais plus grave encore, des eudois qui n'ont pas de mots assez durs pour qualifier votre comportement. Les associations ne savent plus comment elles vivront demain et les bénévoles finiront par tous se décourager et jeter l'éponge, ce qui contribuera encore un peu plus à la désertification de notre centre ville. Pour ceux qui doutent de mes propos, interrogez les dirigeants des associations eudoises !

Aujourd'hui, deux ans après, les réalisations à mettre à votre crédit sont minimales :

- règlement du différent avec l’OGEC
- mise en place du circuit de l’eau, merci à Monsieur Gérard PENNELLE de nous avoir soufflé cette idée et d’autres
- réfection partielle des sanitaires du camping qui ne va pas se poursuivre dans l’immédiat à cause de l’accessibilité du camping gênée par le problème du bastion ; problème existant pourtant déjà l’an dernier.
- Réfection du Pavillon des Ministres et travaux d’entretien courant, rien de transcendant...

Autre grande promesse de campagne, tenue jusqu’à présent mais ça ne durera pas : la stabilité, voire une baisse, des impôts. Vous avez déjà prévu que l’an prochain il y aurait une hausse, vous en avez parlé en commission des finances, un bon moyen de faire fuir encore quelques dizaines de familles.

D’après vous, les investissements faits dans le passé obèrent nos finances pourtant, vous le savez comme moi, ne pas investir c’est régresser.

Il me semble, compte-tenu de ce que je viens d’évoquer, difficile, voire impossible, de vous accorder une confiance aveugle. Il serait heureux que vous regardiez la réalité en face, que vous retrouviez le contact des eudois pour vous apercevoir des vrais problèmes avant qu’il ne soit trop tard. C’est pourquoi je m’abstiendrai au moment du vote du budget mais j’irai plus loin en demandant que ce vote ait lieu à bulletin secret comme l’article L2121-21 du code Général des Collectivités Territoriales le prévoit afin que chacun puisse s’exprimer en son âme et conscience dans le secret de l’isoloir. »

M. DERRIEN : « Très bien. Avant de passer au vote, je vais donner ma propre conclusion, si vous me le permettez, une fois n’est pas coutume. »

M. RICHARD : « Monsieur le Maire, est-ce que je peux intervenir s’il vous plaît ? »

M. DERRIEN : « Bien sûr. »

M. RICHARD : « Merci. Je vais commencer mon intervention par dire toute ma satisfaction de voir que les montants accordés aux associations n’aient pas baissé comme cela était si fortement souhaité par M. le Maire. Je me réjouis d’avoir pu aboutir à ce résultat, même si j’aurais préféré que ce soit la raison qui l’emporte !

Permettez-moi d’émettre une réserve quant au montant de la ligne “associations diverses”. Le montant de cette ligne a drastiquement baissé. Il est passé de 66 000 euros en 2015 à 18 496 euros en 2016. Je rappellerai qu’environ 30 000 euros ont été utilisés en 2015. Par construction, la marge de manœuvre existante en 2015 est devenue impossible en 2016.

Un rappel :

- 100 000 euros pour les associations sportives représentant plus de 2800 licenciés et 22 clubs,
- 73 000 euros pour toutes les autres associations hors jeunesse.

Cela représente 1,4 % du budget de la ville.

Mais un mot très bref sur la convention avec l'école de musique ; une convention qui coûte la bagatelle de 88 000 euros sans préciser que c'est pour 78 élèves.

Si on peut s'en réjouir, je vous laisse apprécier la différence de traitement.

Concernant la construction du budget par lui-même, quelle SAGA !

Pour ma part, je ne pense pas comme certains qui disent que seul compte le résultat. Beaucoup de mes collègues sont soulagés : le Maire abandonne, sous la pression et pour cette année, l'idée d'augmenter les impôts. Pour moi, la manière d'y parvenir à au moins autant d'importance, d'autant qu'un budget se devrait être le fruit d'un travail discuté et partagé, au moins entre les membres de la majorité.

De septembre 2015 à début février 2016, Monsieur le Maire a travaillé exclusivement avec les services de la mairie sur ce budget, avec pour seul leitmotiv : augmenter les impôts ! Comme par hasard, c'est après un certain Conseil Municipal du mois de février qu'il s'est senti obligé de commencer à partager un semblant de discussion avec ses conseillers. Je passe les détails mais il faut savoir que les conseillers de la majorité ont découvert le contenu du DOB en même temps que les oppositions. Je le regrette très sincèrement, alors que le budget devrait être le résultat d'un travail basé sur des échanges et sur une participation collégiale ; ce qui aurait été le reflet d'un travail collectif, partagé et pour tout dire "normal" !

Je ne vous surprendrai donc pas, je vais m'abstenir pour le vote de VOTRE budget. »

M. DERRIEN : « Je vais vous donner ma propre conclusion. Merci Monsieur RICHARD pour votre interventio

n. Ma conclusion pour ce budget 2016 : les contraintes de départ étaient claires, vous le savez tous, ne pas augmenter les impôts. Monsieur Jean RICHARD se trompe lourdement ; on avait fait une erreur de calcul qui nécessitait impérativement d'augmenter les impôts, on s'en est rendu compte assez tôt et dès qu'on s'est rendu compte de cette erreur, on a rectifié. Voilà la raison pour laquelle on a pensé qu'il fallait augmenter les impôts, parce qu'on n'arrivait pas à équilibrer le budget.

Ensuite, je reviens sur les contraintes de départ :

- nécessité de réduire les dépenses pour s'adapter aux recettes, cela me paraît évident.
- adapter les dépenses du personnel avec un seul levier qu'on utilise, vous le savez, ne pas remplacer sauf exception (départs en retraite).
- le seul levier de réductions de dépenses que l'on peut avoir c'est sur les charges à caractère général. C'est ce qu'on a fait.
- respecter les engagements pris à partir de 2013, je pense à ce fameux contrat CREM, ne l'oublions pas.
- réaliser les travaux du bastion cette année, cela me paraît indispensable maintenant que l'on a quasiment le feu vert de la DRAC, on attend leur feu vert définitif pour pouvoir commencer les travaux.

– régler les problèmes de sécurité sur l’ascenseur et le gymnase, je suis désolé quoi qu’il arrive c’est à faire même si on n’a pas d’argent.

– ne pas alourdir la dette de la ville, vous le savez tous, elle est déjà trop importante, nous avons 10 000 000 euros de dettes, une ville comme la notre ne devrait avoir que 7 000 000 euros, voir 6 000 000 euros.

Le budget 2016 a été construit pour respecter ces impératifs. Et heureusement, en 2014 nous avons pu compenser les augmentations des dépenses de fonctionnement engagées en 2013, par un programme ambitieux d’économies dès 2014. On a pu réduire le déficit d’investissement de fin 2013 qui était extrêmement élevé 1 200 000 euros. Heureusement aussi qu’en 2015, on a continué à réduire nos propres dépenses de fonctionnement pour obtenir un excédent de fonctionnement significatif pour 2016 et permettre ainsi de faire un budget 2016 sans augmenter les impôts. M’avez-vous donné des recettes pour faire mieux ? Non. J’estime que ce budget 2016, après celui de 2015, est un excellent compromis et une belle performance compte-tenu de la situation du compte administratif de 2013 et des baisses importantes de dotation de l’Etat, ne l’oublions pas.

La culture n’est pas impactée, les subventions 2016 non plus, les principales animations 2016 sont maintenues et je vais conclure sur un mot qui est déjà utilisé “la politique française est respectée, l’opposition s’oppose et la majorité décide”. On passe au vote du budget ville. »

M. DUCHAUSSOY : « Non. »

M. DERRIEN : « On passe au vote. »

M. DUCHAUSSOY : « On passe au vote à bulletin secret. »

M. DERRIEN : « Oui, on passe au vote à bulletin secret, vous avez raison. On prépare les bulletins, on a le choix entre “pour”, “contre” et “s’abstient”. Madame PETIT va faire l’appel.

Madame PETIT procède à l’appel et chaque élu dépose son bulletin secret dans l’urne. L’urne est vidée par Monsieur DUJEANCOURT et Monsieur DENEUFVE, ils comptent 29 bulletins et procèdent au dépouillement : 9 abstentions, 15 pour, 4 blanc, 1 contre.

M. DERRIEN : « Je vous remercie, on passe à l’examen des budgets annexes. Madame PETIT.»

Madame PETIT présente le budget Théâtre.



PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			

Chapitre	Libellé	Budget précédent	Vote
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
O11	Charges à caractère général	253 440,00	231 890,00
O12	Charges de personnel et frais assimilés	196 500,00	185 000,00
65	Autres charges de gestion courante	-	
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>449 940,00</b>	<b>416 890,00</b>
67	Charges exceptionnelles	400,23	200,04
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>450 340,23</b>	<b>417 090,04</b>
O42	Opération d'ordre de transfert entre sections	13 613,77	16 194,96
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>13 613,77</b>	<b>16 194,96</b>
<b>TOTAL</b>		<b>463 954,00</b>	<b>433 285,00</b>
D OO2	RESULTAT REPORTE OU ANT		
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>433 285,00</b>

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES			

Chapitre	Libellé	Budget précédent	Vote
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
O13	Atténuations de charges	30 000,00	25 000,00
70	Produits des services	52 000,25	45 300,30
73	Impôts et taxes	0,00	0,00
74	Dotations, participations	97 500,00	106 350,00
75	Autres produits de gestion courante	284 252,00	256 629,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>463 752,25</b>	<b>433 279,30</b>
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>463 752,25</b>	<b>433 279,30</b>
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>463 752,25</b>	<b>433 279,30</b>
R OO2	RESULTAT REPORTE OU ANT		5,70
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>433 285,00</b>

Mme PETIT : « Avez-vous quelques questions ? Il y a peut-être certaines recettes ou dépenses qui vous étonnent. Je suis prête à répondre à vos questions. »

Mme DUCHAUSSOY : « On peut avoir le détail des dépenses. »

Mme PETIT : « Si vous voulez. »

Mme DUCHAUSSOY : « Page 6, chapitre 2313 “constructions”. »

Mme PETIT : « Attendez. »

Mme DUCHAUSSOY : « Ah oui, on n'est pas encore arrivé là, je poserai la question après. »

Mme PETIT : « Oui, on n'est pas tout à fait à cette page, on reviendra vers vous tout à l'heure. »

Mme GAOUYER : « Est-ce que c'est possible que vous m'expliquiez le chapitre 012 “charges de personnel et frais assimilés” ? Je viens de lire le budget Tourisme qui lui est à 127 000 euros de charges de personnel. »

Mme PETIT : « On est en train de parler du budget Théâtre, n'est-ce pas ? »

Mme GAOUYER : « Je suis en train de vous expliquer Madame, j'ai une arrière pensée concernant la question que je vous pose.»

Mme PETIT : « C'est votre problème, si vous avez des arrières pensées je n'ai rien contre. »

Mme GAOUYER : « Je ne vous demande pas d'avoir un jugement sur mes arrières pensées. 185 000 euros en budget de personnel pour le Théâtre et 127 000 euros pour le budget Tourisme. »

Mme PETIT : « Pouvez-vous me donner la ligne s'il vous plait Madame ? »

Mme GAOUYER : « C'est le 012, cela a toujours été le 012, nous parlions des charges de personnel. »

Mme PETIT : « Que ce soit le numéro 012 n'a pas de caractère extraordinaire. Sur les charges du personnel, je peux vous dire que l'année passée ont été dépensés 171 455 euros donc on a fait une proposition un peu au dessus et cela donne le chiffre de 185 000 euros. »

Mme GAOUYER : « Est-ce que vous pouvez détailler puisque vous venez de parler d'augmentation ? »

Mme PETIT : « Si vous voulez bien regarder en page 2, vous avez une rémunération principale qui passe pour l'année N-1 de 25 000 euros à 16 000 euros. L'explication est assez

simple Madame GAOUYER, nous avons un agent malade qui est revenu et qui est passé du Théâtre à la ville. »

Mme GAOUYER : « Mais encore ? »

Mme PETIT : « Si vous voulez continuer sur les autres rémunérations ; 64131 “rémunérations” 65 000 euros qui passent à 72 000 euros, tout simplement parce qu’une personne du personnel est arrivée au mois de février. Donc cette année nous avons une année complète, ce qui implique une augmentation. Voulez-vous que je continue ? »

Mme GAOUYER : « Pourquoi maintenant il n’y a plus de rémunération artistique ? »

Mme PETIT : « Parce qu’il n’y a plus de GUSO, on ne passe plus par le GUSO. Vous savez, le GUSO est très cher et on a décidé de s’en passer.»

Mme GAOUYER : « Et par quelle chance nous pourrions ne plus avoir de cotisations aux autres organismes ? De 4 000 euros on passe à 0 euros.»

Mme PETIT : « Vous pourriez me donner la ligne s’il vous plait ? »

Mme GAOUYER : « 6458. »

Mme PETIT : « C’est aussi le GUSO Madame. »

Mme GAOUYER : « Bien. »

Mme PETIT : « Merci. Pensez-vous que l’on puisse passer aux dépenses d’investissement ? Je le crois. »

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES					
Chapitre	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Vote	Total (RAR+vote)
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	19 150,00		16 500,00	16 500,00
23	Immobilisations en cours	15 243,00	200,00	36 662,00	36 662,00
	Total des opérations d'équipement				
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>44 393,00</b>	<b>200,00</b>	<b>53 162,00</b>	<b>53 162,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...1	Total opération pour cpte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>		<b>44 393,00</b>	<b>200,00</b>	<b>53 162,00</b>	<b>53 162,00</b>
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>44 393,00</b>	<b>200,00</b>	<b>53 162,00</b>	<b>53 162,00</b>
D 001	SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.				0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					<b>53 162,00</b>

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES					
Chapitre	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Vote	Total (RAR+vote)
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...2	Total opération pour cpte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
O40	Op.d'ordre de transfert entre sections	13 613,77		16 194,96	0,00 16 194,96
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>13 613,77</b>		<b>16 194,96</b>	<b>16 194,96</b>
<b>TOTAL</b>		<b>13 613,77</b>	<b>0,00</b>	<b>16 194,96</b>	<b>16 194,96</b>
R 001					37 167,04
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					<b>53 362,00</b>

Mme PETIT : « Si vous n'avez pas de question. »

Mme DUCHAUSSOY : « A la page 6, s'il vous plait, au chapitre 2313 "constructions", si vous pouvez m'éclairer. »

Mme PETIT : « Il faut parfois prévoir certains travaux qui sont nécessaires. Il y a des fenêtres à changer, des rideaux à changer, Madame GAOUYER nous l'avait fait remarquer il y a quelque temps, il y a un problème de sécurité entre la SMALA et le Théâtre : s'il y avait le feu dans le Théâtre, les personnes de la SMALA ne pourraient pas être prévenues. Ce sont des dépenses qu'il faut prévoir. Merci. Si vous n'avez pas d'autres questions, on passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? 6 abstentions. Merci beaucoup. »

Madame RICHE présente le budget Camping municipal.

CAMPING 2016

<b>PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>			
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget précédent</b>	<b>Vote</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
O11	Charges à caractère général	51 560,00	23 580,00
O12	Charges de personnel et frais assimilés	61 900,00	61 900,00
65	Autres charges de gestion courante	400,51	600,17
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>113 860,51</b>	<b>86 080,17</b>
67	Charges exceptionnelles	50,00	50,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>113 910,51</b>	<b>86 130,17</b>
O23	Virement section d'investissement	67 624,00	0,00
O42	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 776,49	1 451,83
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>70 400,49</b>	<b>1 451,83</b>
<b>TOTAL</b>		<b>184 311,00</b>	<b>87 582,00</b>
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANT		0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>87 582,00</b>

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES			
Chapitre	Libellé	Budget précédent	Vote
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
O13	Atténuations de charges	3 700,00	0,00
70	Produits des services	100,90	100,78
73	Impôts et taxes	39 000,00	41 000,00
74	Dotations, participations	2 400,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	104 963,00	46 478,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>150 163,90</b>	<b>87 578,78</b>
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>150 163,90</b>	<b>87 578,78</b>
O42	Opération d'ordre de transfert entre sections	34 000,00	0,00
O43	Opération d'ordre à l'intérieur de la section fonct.		
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>34 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>184 163,90</b>	<b>87 578,78</b>
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANT		3,22
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>87 582,00</b>

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 451,83
------------------------------------------------------------------------------	----------

pour information

Mme RICHE : « Avez-vous des questions ? On passe à l'investissement. »  
CAMPING 2016

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES					
Chapitre	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Vote	Total (RAR+vote)
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					
21	Immobilisations corporelles	1 400,49	0,00	1 451,83	1 451,83
23	Immobilisations en cours	46 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>47 400,49</b>	<b>0,00</b>	<b>1 451,83</b>	<b>1 451,83</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...1	Total opération pour cpte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>		<b>47 400,49</b>	<b>0,00</b>	<b>1 451,83</b>	<b>1 451,83</b>
O40	Op.d'ordre de transfert entre sections	34 000,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>34 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>81 400,49</b>	<b>0,00</b>	<b>1 451,83</b>	<b>1 451,83</b>
D 001	SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.				49 910,17
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>0,00</b>		<b>51 362,00</b>

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES					
Chapitre	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Vote	Total (RAR+vote)
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	29 152,51		49 910,17	49 910,17
<b>Total des recettes financières</b>		<b>29 152,51</b>	<b>0,00</b>	<b>49 910,17</b>	<b>49 910,17</b>
<b>45...2</b>	<b>Total opération pour cpte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>		<b>29 152,51</b>	<b>0,00</b>	<b>49 910,17</b>	<b>49 910,17</b>
O21	Virement de la section de fonctionnement	67 624,00		0,00	0,00
O40	Op.d'ordre de transfert entre sections	2 776,49		1 451,83	1 451,83
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>70 400,49</b>	<b>0,00</b>	<b>1 451,83</b>	<b>1 451,83</b>
<b>TOTAL</b>		<b>99 553,00</b>	<b>0,00</b>	<b>51 362,00</b>	<b>51 362,00</b>
<b>R 001</b>					0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>0,00</b>		<b>51 362,00</b>

Mme RICHE : « Avez-vous des questions ? On passe au vote. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? 6 abstentions. Merci.»

Madame RICHE présente le budget Tourisme.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			

Chapitre	Libellé	Budget précédent	Vote
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
O11	Charges à caractère général	0,00	48 000,00
O12	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	127 000,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>175 000,00</b>
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>175 000,00</b>
O23	Virement section d'investissement	0,00	3 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>178 000,00</b>
D OO2	RESULTAT REPORTE OU ANT		0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>178 000,00</b>

TOURISME 2016

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES			

Chapitre	Libellé	Budget précédent	Vote
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
O13	Atténuations de charges	0,00	14 850,00
70	Produits des services	0,00	4 600,00
74	Dotations, participations	0,00	2 593,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	155 957,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>178 000,00</b>
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>178 000,00</b>
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>178 000,00</b>
R OO2	RESULTAT REPORTE OU ANT		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>178 000,00</b>

Mme RICHE : « Avez-vous des questions ? »

Mme DUCHAUSSOY : « Excusez-moi, je voudrais dire où sont les économies ? Dans votre budget 2015, Monsieur le Maire, la subvention pour l'Office de Tourisme était de 110 000 euros, vous avez refusé de négocier la demande de 150 000 euros et aujourd'hui vous nous



présentez un budget de 178 000 euros. En conclusion, il ne s'agissait pas de faire des économies mais de prendre la direction de l'Office de Tourisme à n'importe quel prix.»

Mme RICHE : « La subvention était de 110 000 euros avec une réserve pour tout projet qui se présenterait donc la subvention a été largement supérieure à 70 000 euros, de mémoire c'était 60 000 euros. »

M. DERRIEN : « C'est pour cela qu'il y avait un poste plus important d'ailleurs dans les réserves, quoi qu'en pense Monsieur RICHARD, c'est le premier point et il ne faut pas comparer des choux et des carottes Madame. Dans ce budget, on a réintroduit la location de la salle etc., donc c'est un budget complet. Je vous l'avais dit dans le budget de la ville, on a enlevé une partie qui était la location que l'on payait et on l'a réinjectée ici, donc cela fait des dépenses supplémentaires. »

M. DUCHAUSSOY : « La subvention de l'année dernière, telle qu'elle a été évoquée, ne couvrait même pas la masse salariale. »

M. DERRIEN : « On est d'accord. »

M. DUCHAUSSOY : « Sur le 64111 "rémunération principale", on en a parlé en commission donc on a eu une réponse très claire, cela m'a permis de faire un petit calcul rapide ; on a une salariée qui est à 80 %, qui consacre 50 % à l'Office de Tourisme et on lui injecte 13 800 euros, sachant qu'un salarié normal travail 1 608 heures par mois cela fait 1 280 heures, quand vous faites 50 % de 1 280 heures cela fait 640 heures,  $13\,800 : 640 = 21,56$  euros en taux horaire. Ce qui veut dire qu'un fonctionnaire de la mairie de la ville d'Eu, à plein temps, gagne  $21 \times 151 = 3\,200$  euros, je crois qu'ils vont être très contents les fonctionnaires. Expliquez-moi comment vous arrivez à ce chiffre. »

M. DERRIEN : « Nous répondrons au prochain Conseil Municipal, en détail et par écrit. »

Mme GAOUYER : « Monsieur le Maire s'il vous plait, tout à l'heure j'ai évoqué le coût du personnel au Théâtre, j'arrive aux charges de personnel à l'Office de Tourisme pour 127 000 euros. Je vais faire un parallèle avec ce que nous faisons autrefois, vous me direz c'est d'un autre temps, je vais quand même le garder en expérience ; nous confions la somme de 193 000 euros à l'Office de Tourisme pour fonctionner à l'année et pendant les six ans du mandat nous sommes parvenus au même chiffre. Il y avait en plus un boni pour eux qui était la taxe de séjour. Aujourd'hui la taxe de séjour est dans le budget communal, budget général, elle n'est pas là. C'est-à-dire qu'en fait, je suis désolée d'arriver à la même conclusion de Madame qui est à côté de moi, où est l'économie ? Sauf de s'être séparé de personnel qui représentait l'histoire de l'Office de Tourisme, sauf d'avoir une jeune femme qui a abandonné en cours de route se plaignant de ne pas avoir le contrat qu'on lui avait promis. Nous avons aujourd'hui quelqu'un qui vient d'arriver, qui semble promettre monde et merveilles, qui est salarié à mi-temps alors que nous avons précédemment une Directrice qui était salariée à plein temps. Je crains que ce budget soit un peu lourd pour demain arriver à la Communauté

de Communes, mais ce n'est que mon opinion personnelle. En attendant, le tourisme, qui est créateur d'emplois, bien plus qu'aucun autre secteur, autant que la culture mais concrètement il est énormément créateur d'emplois à la ville d'Eu. Aujourd'hui on se trouve dans une situation de récréation pour un avenir très court avec une façon qui ne nous dit pas, quel est le personnel alloué par la mairie pour compléter le temps horaire ? Puisque je l'ai demandé en novembre 2015, on m'a dit "on vous le fera savoir", on est au mois de mars et bientôt 1<sup>er</sup> avril. Nous n'avons pas su au cours de l'exercice 2015 ce que cela a coûté en charges de travail pour le personnel. J'avais demandé dans cette même intervention, à avoir le détail des activités à caractère touristique, on m'a répondu que les chocolats étaient fabriqués par je ne sais qui, ce n'était pas cela du tout le sens de ma question, parce que pour le tourisme il faut de l'animation, il ne faut jamais arrêter. Aujourd'hui démarre une nouvelle saison et il faut que cette saison soit particulièrement performante parce que tout un tas d'acteurs de la ville d'Eu attendent, ils attendent et à un moment ils peuvent se lasser d'attendre. »

M. DERRIEN : « Merci Madame. »

Mme RICHE : « Je crois qu'en commission tourisme vous avez communiqué avec Monsieur DUJEANCOURT qui était présent. Sur les animations j'ai répondu clairement que l'Office de Tourisme ne ferait pas d'animation particulière et supplémentaire puisque maintenant c'est la ville et si vous regardez le programme des animations sur l'année 2016, je crois que le programme est largement rempli, complet, varié. Je suis tout à fait d'accord avec vous, je confirme que l'année 2016 sera une année touristique positive avec des projets et vous avez pu le constater en commission de tourisme, en deux mois de présence on a déjà fait beaucoup de travail. »

Mme GAOUYER : « En tout cas je n'ai pas eu les rapports que j'attendais. Depuis le Conseil Municipal de novembre, vous m'avez envoyé dans les cordes, ça c'est bien et cela s'appelle de la communication. »

Madame RICHE poursuit la présentation du budget Tourisme.

<b>PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>					
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>					
Chapitre	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Vote	Total (RAR+vote)
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...1	Total opération pour cpte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
D 001	SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.				0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>0,00</b>		<b>3 000,00</b>

TOURISME 2016

<b>PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>					
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES</b>					
Chapitre	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Vote	Total (RAR+vote)
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...2	Total opération pour cpte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
O21	Virement de la section de fonctionnement	0,00		3 000,00	3 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
R 001					0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>0,00</b>		<b>3 000,00</b>

Mme RICHE : « Avez-vous des questions ? On peut passer au vote ? Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? 8 abstentions. »

M. DUCHAUSSOY : « Je m’abstiens car je n’ai pas eu de réponses à mes questions, tout simplement. »

M. DERRIEN : «Un rapide calcul montre que dans l’ancien temps l’Office de tourisme coûtait à la commune 220 000 euros, mais on vous fera un écrit sur le sujet. »

Monsieur ACCARD présente le budget “Le Bragance”.

BRAGANCE 2016

<b>PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>			
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>			

Chapitre	Libellé	Budget précédent	Vote
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
O11	Charges à caractère général	6 375,00	3 000,64
O12	Charges de personnel et frais assimilés		
65	Autres charges de gestion courante	9 000,00	14 563,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>15 375,00</b>	<b>17 563,64</b>
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>15 375,00</b>	<b>17 563,64</b>
O23	Virement section d'investissement	2 948,00	1 000,36
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 948,00</b>	<b>1 000,36</b>
<b>TOTAL</b>		<b>18 323,00</b>	<b>18 564,00</b>
<b>D OO2</b>	<b>RESULTAT REPORTE OU ANT</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>18 564,00</b>

BRAGANCE 2016

<b>PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>			
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>			

Chapitre	Libellé	Budget précédent	Vote
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
70	Produits des services	1 000,70	1 000,57
75	Autres produits de gestion courante	10 500,00	11 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>11 500,70</b>	<b>12 000,57</b>
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>11 500,70</b>	<b>12 000,57</b>
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>		<b>11 500,70</b>	<b>12 000,57</b>
<b>R OO2</b>	<b>RESULTAT REPORTE OU ANT</b>		6 563,43
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>18 564,00</b>

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 000,36</b>
-------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

pour information

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES					
Chapitre	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Vote	Total (RAR+vote)
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					
23	Immobilisations en cours	3 000,03	-	1 000,36	1 000,36
	Total des opérations d'équipement				-
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 000,03</b>	<b>-</b>	<b>1 000,36</b>	<b>1 000,36</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
45...1	Total opération pour cpte de tiers	-	-	-	-
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>		<b>3 000,03</b>	<b>-</b>	<b>1 000,36</b>	<b>1 000,36</b>
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 000,03</b>	<b>-</b>	<b>1 000,36</b>	<b>1 000,36</b>
D 001	SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.				1 489,64
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>-</b>		<b>2 490,00</b>

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES					
Chapitre	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Vote	Total (RAR+vote)
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	1 489,64	1 489,64
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 489,64</b>	<b>1 489,64</b>
45...2	Total opération pour cpte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 489,64</b>	<b>1 489,64</b>
O21	Virement de la section de fonctionnement	2 948,00		1 000,36	1 000,36
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>2 948,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,36</b>	<b>1 000,36</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 948,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 490,00</b>	<b>2 490,00</b>
R 001					0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					<b>2 490,00</b>

M. ACCARD : « Avez-vous des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? 6 abstentions. »

Monsieur ACCARD présente le budget de l'atelier locatif ELIDIS (FME).

FME 2016

<b>PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>			
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>			

Chapitre	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
O11	Charges à caractère général	16 800,00	15 500,00
O12	Charges de personnel frais assimilés		
65	Autres charges de gestion courante	8 800,00	35 301,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>25 600,00</b>	<b>50 801,00</b>
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>25 600,00</b>	<b>50 801,00</b>
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		-	-
<b>TOTAL</b>		<b>25 600,00</b>	<b>50 801,00</b>
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANT		
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>25 600,00</b>	<b>50 801,00</b>

FME 2016

<b>PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>			
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>			

Chapitre	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
70	Produits des services	8 999,98	11 000,52
75	Autres produits de gestion courante	16 600,00	35 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>25 599,98</b>	<b>46 000,52</b>
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>25 599,98</b>	<b>46 000,52</b>
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		-	-
<b>TOTAL</b>		<b>25 599,98</b>	<b>46 000,52</b>
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANT		4 800,48
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>50 801,00</b>

FME 2015

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES					
Chapitre	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total (RAR+vote)
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					
23	Immobilisations en cours	7 286,73	-	5 787,00	5 787,00
	Total des opérations d'équipement				-
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>7 286,73</b>	<b>-</b>	<b>5 787,00</b>	<b>5 787,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées			5 000,00	5 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
45...1	Total opération pour cpte de tiers	-	-	-	-
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>		<b>7 286,73</b>	<b>-</b>	<b>10 787,00</b>	<b>10 787,00</b>
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 286,73</b>	<b>-</b>	<b>10 787,00</b>	<b>10 787,00</b>
D 001	SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					<b>10 787,00</b>

FME 2016

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES					
Chapitre	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total (RAR+vote)
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	-	3 500,27	3 500,27
<b>Total des recettes financières</b>		<b>5 000,00</b>	<b>-</b>	<b>3 500,27</b>	<b>3 500,27</b>
45...2	Total opération pour cpte de tiers	-	-	-	-
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>		<b>5 000,00</b>	<b>-</b>	<b>3 500,27</b>	<b>3 500,27</b>
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 000,00</b>	<b>-</b>	<b>3 500,27</b>	<b>3 500,27</b>
R 001					7 286,73
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					<b>10 787,00</b>

M. ACCARD : « Avez-vous des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? 6 abstentions. »

M. DUCHAUSSOY : « Monsieur le Maire s'il vous plait, j'aurais souhaité juste dire un mot sur le budget. Quand on demande un vote à bulletin secret, c'est pour que vous ayez finalement un coup de semonce gratuit, vous ne réussirez absolument rien avec des abstentions. J'ose espérer que vous tiendrez compte du fait dans l'avenir que vous n'avez eu que 15 voix pour votre budget.

**4) SALON DU LIVRE 2016 – DEMANDE DE SUBVENTION – N°2016/77/DEL/7**

Madame PETIT informe les membres du Conseil Municipal que le salon du livre se tiendra le 21 mai 2016.

Le coût de l'opération est estimé à 9 000 € TTC. Il inclut la prise en charge des frais de transport des auteurs présents, les frais de réception, les frais d'impression des affiches, des flyers et des panneaux publicitaires dans la presse écrite locale et régionale.

L'opération pouvant être subventionnée, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter de l'Etat, du Conseil Régional de Normandie, du Conseil Départemental de Seine-Maritime et d'autres financeurs potentiels les subventions les plus élevées nécessaires à la réalisation de ce projet.

Mme PETIT : « Si vous le voulez bien, on va voter. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité.

**5) SALON DU LIVRE 2016 – AUTORISATION DE DEPENSES – N°2016/78/DEL/7**

Madame PETIT informe l'assemblée que pour le salon du livre qui aura lieu le 21 mai 2016 auquel vont participer plusieurs auteurs, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Trésorier à régler les dépenses occasionnées par cette manifestation culturelle.

Les dépenses peuvent s'élever à hauteur de 9 000 € TTC.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Trésorier à régler les dépenses considérées.

M. BARBIER : « Je voudrais connaître le thème du salon du livre. »

Mme PETIT : « C'est un thème que vous connaissez bien, parce que si je me souviens, il y a quelques années vous aviez à peu près choisi la même chose "la grande et la petite histoire". On va voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité.»



6) PERSONNEL COMMUNAL – MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL – N°2016/79/DEL/4.1

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la notation « traditionnelle » annuelle a été abrogée pour être remplacée par l'entretien professionnel. Les modalités de mise en œuvre de l'entretien professionnel sont fixées par l'article 76 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014. Les nouvelles dispositions s'appliquent obligatoirement pour **l'évaluation des activités postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2015.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis du Comité Technique en date du **8 février 2016,**

Considérant que l'entretien professionnel prévu par le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 doit être mis en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,

Considérant que cet entretien professionnel est réalisé chaque année en lieu et place de la notation annuelle pour les agents de la collectivité, qu'il est conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent et donne lieu à un compte rendu d'entretien professionnel transmis au centre de gestion de la Seine-Maritime,

Considérant qu'il convient de fixer les critères et les sous-critères d'évaluation qui doivent servir de base à l'appréciation de la valeur professionnelle de chaque agent au terme de l'entretien,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- DE DECIDER de la mise en œuvre de l'entretien professionnel au sein de la collectivité pour l'appréciation de la valeur professionnelle des agents à compter des années 2015 et suivantes.

- DE DECIDER que, conformément au décret n°2014-1526, les critères servant de base à l'appréciation de la valeur professionnelle des agents pendant et au terme de l'entretien porteront sur :

- 1) Les compétences professionnelles et techniques ;
- 2) Les qualités relationnelles ;

- 3) La capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur ;
- 4) Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs ;

- DE DECIDER que des sous-critères seront déterminés pour chaque catégorie statutaire A, B et C.

- DE DECIDER que des sous-critères seront déterminés pour les agents « encadrants – chef de service » relevant de la catégorie C et au regard de l'organigramme.

- DE DECIDER que des sous-critères seront déterminés pour chacune des parties susvisées qui permettront de réaliser et d'affiner l'évaluation, à savoir :

#### ► **Pour les agents de catégorie A :**

##### **1) Pour les compétences professionnelles et techniques :**

- Connaissance de l'environnement professionnel et de la réglementation
- Instruire les dossiers
- Maîtrise des outils de travail
- Appliquer les directives données

##### **2) Pour les qualités relationnelles :**

- Sens du service public
- Sens de l'écoute et du dialogue
- Relations hiérarchiques et dans le service
- Capacité à prévenir et à gérer les conflits

##### **3) Pour la capacité d'encadrement ou d'expertise (ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur) :**

- Animation et pilotage d'équipe
- Capacité à fédérer et à créer un climat favorable / Communication
- Capacité à déléguer et à contrôler le travail
- Organisation et planification des tâches

##### **4) Pour les résultats professionnels et la réalisation des objectifs :**

- Capacité d'anticipation et réactivité
- Assiduité et ponctualité
- Application des directives et respect des règles collectives

- Capacité à conduire un projet

► **Pour les agents de catégorie B :**

1) **Pour les compétences professionnelles et techniques :**

- Connaissance de l'environnement professionnel et de la réglementation
- Instruire les dossiers
- Maîtrise des outils de travail
- Appliquer les directives données

2) **Pour les qualités relationnelles :**

- Sens du service public
- Sens de l'écoute et du dialogue
- Relations hiérarchiques et dans le service
- Capacité à prévenir et à gérer les conflits

3) **Pour la capacité d'encadrement ou d'expertise (ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur) :**

- Animation et pilotage d'équipe
- Compétences dans le métier
- Capacité à déléguer et à contrôler le travail
- Organisation et planification des tâches

4) **Pour les résultats professionnels et la réalisation des objectifs :**

- Capacité d'anticipation et réactivité
- Assiduité et ponctualité
- Application des directives et respect des règles collectives
- Force de propositions et/ou prise d'initiatives

► **Pour les agents de catégorie C (encadrants/chefs de service) :**

1) **Pour les compétences professionnelles et techniques :**

- Connaissance de l'environnement professionnel et des fiches de poste
- Appliquer les consignes données
- Maîtrise des outils de travail
- Respecter les normes et les procédures

2) **Pour les qualités relationnelles :**

- Sens du service public

- Travail en équipe
- Relations hiérarchiques et dans le service
- Capacité à prévenir et à gérer les conflits

**3) Pour la capacité d'encadrement ou d'expertise (ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur) :**

- Animation et pilotage d'équipe
- Communication
- Identification et mobilisation des compétences
- Organisation et planification des tâches

**4) Pour les résultats professionnels et la réalisation des objectifs :**

- Assiduité et ponctualité
- Capacité à s'organiser et à planifier
- Capacité d'adaptation/Disponibilité/Réactivité
- Capacité à rendre compte

**► Pour les agents de catégorie C :**

**1) Pour les compétences professionnelles et techniques :**

- Connaissance de l'environnement professionnel
- Appliquer les consignes données
- Maîtrise des outils de travail
- Entretenir et développer ses compétences

**2) Pour les qualités relationnelles :**

- Sens du service public
- Travail en équipe/Polyvalence
- Relations hiérarchiques et dans le service
- Politesse et courtoisie

**3) Pour la capacité d'encadrement ou d'expertise (ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur) :**

- Compétences dans le métier
- Communication
- Accompagnement et formation des agents
- Organisation du travail et exécution tâches

**4) Pour les résultats professionnels et la réalisation des objectifs :**

- Fiabilité et qualité du travail effectué
- Assiduité et ponctualité
- Capacité d'adaptation/Disponibilité/Autonomie
- Implication dans le travail et conscience professionnelle

- DE DECIDER que les sous-critères ci-dessus mentionnés seront évalués selon l'échelle d'appréciation suivante (4 niveaux) :

- 1) **Supérieur aux attentes (niveau A)**
- 2) **Conforme aux attentes (niveau B)**
- 3) **En voie d'amélioration (niveau C)**
- 4) **Non conforme aux attentes (niveau D)**

- DE FIXER, comme suit, les principes généraux de la procédure :

### ► **Objet de l'entretien professionnel :**

L'entretien professionnel est un moment d'échange et de dialogue entre un fonctionnaire et sa hiérarchie, permettant d'établir et d'apprécier sa valeur professionnelle de manière rétrospective.

L'entretien professionnel concerne uniquement les fonctionnaires stagiaires et titulaires quel que soit leur cadre d'emplois d'appartenance.

L'entretien professionnel doit être **conduit, chaque année, par le supérieur hiérarchique direct** (entendu comme la personne chargée de l'organisation et du contrôle du travail de l'agent).

L'entretien professionnel se substitue définitivement à la notation et doit être pris en compte pour l'évolution de la carrière (avancement d'échelon, avancement de grade, promotion interne) et la détermination du régime indemnitaire.

L'entretien professionnel doit aborder les thèmes suivants :

- les résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire en rapport avec les objectifs assignés,
- les objectifs assignés au fonctionnaire pour l'année à venir,
- la manière de servir,
- les acquis de l'expérience professionnelle,
- les besoins de formation du fonctionnaire en rapport avec les missions qui lui sont imparties, aux compétences à acquérir, à son projet professionnel ainsi que l'accomplissement des formations obligatoires,
- les perspectives d'évolution professionnelle du fonctionnaire en termes de carrière et de mobilité,

- l'agent est invité à formuler, au cours de cet entretien, ses observations et propositions sur l'évolution du poste et le fonctionnement du service.

### ► **Les étapes et modalités d'organisation de l'entretien professionnel :**

#### **1) La convocation du fonctionnaire :**

L'agent est convoqué par le supérieur hiérarchique direct huit jours au moins avant la date de l'entretien. La convocation est accompagnée de la fiche de poste de l'intéressé et d'un exemplaire de la fiche d'entretien professionnel servant de base au compte rendu.

#### **2) L'établissement du compte rendu :**

Le compte rendu est complété par le supérieur hiérarchique au moment de l'entretien. Il porte sur les thèmes principaux cités ci-avant, ainsi que sur d'autres thèmes abordés, le cas échéant, au cours de l'entretien. Le compte rendu doit comporter une appréciation littérale générale exprimant la valeur professionnelle de l'agent au regard des critères mis en place.

#### **3) La notification du compte rendu au fonctionnaire évalué :**

Dans un délai maximum de quinze jours suivant la date de l'entretien, le compte rendu est notifié au fonctionnaire qui, le cas échéant, le complète par ses observations sur la conduite de l'entretien ou les différents sujets sur lesquels il a porté. Le fonctionnaire doit signer le compte rendu pour attester qu'il en a pris connaissance et le retourne à son supérieur hiérarchique direct.

#### **4) Le visa par l'autorité territoriale :**

Le compte rendu, complété, le cas échéant, des observations de l'agent, est visé par l'autorité territoriale.

#### **5) Classement :**

Le compte rendu est versé au dossier du fonctionnaire par l'autorité territoriale et est communiqué à l'agent.

#### **6) La commission administrative paritaire :**

Une copie du compte rendu est communiquée au Centre de gestion de la Seine-Maritime, dans les délais compatibles avec l'organisation des Commissions Administratives Paritaires.

## 7) La procédure de révision :

- **La demande de révision auprès de l'autorité territoriale :** Dans un délai de quinze jours francs suivant la notification de son compte rendu de l'entretien, le fonctionnaire peut saisir l'autorité territoriale d'une demande de révision du compte rendu. Cette demande de révision constitue un préalable obligatoire à l'éventuelle saisine de la Commission Administrative Paritaire. Dans un délai de quinze jours à compter de la date de réception de la demande de révision du compte rendu de l'entretien professionnel, l'autorité territoriale notifie sa réponse.

- **La saisine de la Commission administrative paritaire :** Sous réserve qu'il ait au préalable formulé une demande de révision auprès de l'autorité territoriale, le fonctionnaire peut saisir la Commission administrative paritaire compétente dans un délai d'un mois suivant la notification de la réponse explicite ou implicite (deux mois suivant le recours de l'agent) de l'autorité territoriale à sa demande de révision. La Commission administrative paritaire peut alors proposer à l'autorité territoriale la modification du compte rendu de l'entretien professionnel. L'autorité territoriale communique ensuite au fonctionnaire, qui en accuse réception, le compte rendu définitif de l'entretien professionnel.

M. DERRIEN : « Tout ceci fait suite à de nombreuses réunions et le texte qu'on vous propose ici n'est pas le texte du Maire mais le compromis du texte qui a été établi par le CT. C'est accepté par les membres du CT qui étaient présents à la dernière réunion. J'ai besoin de votre vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité.

## 7) PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT SAISONNIER CAMPING – N°2016/80/DEL/4.2

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, dans le cadre de l'ouverture du camping municipal, les nécessités et la continuité du service exigent l'emploi de personnel pour des besoins occasionnels (accroissement d'activité) (article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée).

A ce titre, est proposée la création d'un emploi non permanent à temps non complet pour le camping municipal :

- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28 heures hebdomadaires).
- Rémunération : Echelon 1
- Durée : du 01/04/2016 au 30/09/2016 (6 mois)
- Missions : accueil – surveillance - réservation - régie – entretien des locaux du camping – animation

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour la création de cet emploi saisonnier et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité.

**8) CONVENTION DE PARTENARIAT – ASSOCIATION « HALTE DES LUTINS »  
N°2016/81/DEL/1.4**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la dernière convention municipale de partenariat signée entre la ville et l'association est arrivée à échéance.

Il est proposé le renouvellement de cette convention (voir ANNEXE N°2).

Elle définira le cadre du partenariat entre la ville et l'association.

Elle fixera les moyens matériels et financiers que la Ville entend consacrer à la mise en œuvre de ses missions.

Elle sera signée pour trois ans et tacitement reconduite pour la même durée.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention municipale de partenariat à intervenir avec l'association « HALTE DES LUTINS ».

M.DERRIEN : « Vous avez la convention. Avez-vous des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité.

**9) REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION  
RUGBY CLUB – N°2016/82/DEL/1.4**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il est proposé une convention avec l'association du RUGBY CLUB afin de définir :

- L'accueil des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) qui aura lieu :

. Pour l'école Brocéliande les mardis, jeudis et vendredis de 15 h 30 à 16 h 30

. Pour l'école Mélusine les lundis et jeudis de 15 h 00 à 16 h 30

. Pour l'école Primevère les lundis et jeudis de 15 h 00 à 16 h 30

- L'association présentera, en Mairie, un mémoire de frais comprenant un état des heures d'intervention avant chaque période de vacances scolaires soit toutes les 6 semaines.

- Le coût de la prestation est calculé de la façon suivante :

. pour les écoles maternelles, la prestation d'une heure trente est rémunérée comme suit : 37,50 € (25 € + 12,50 €)

. pour l'école élémentaire Brocéliande, la prestation d'une heure est rémunérée comme suit : 25 € pour une heure d'animation.

- L'association s'engage à assurer les animations aux périodes définies par la ville et en cas d'absence d'un animateur, d'assurer le remplacement de celui-ci. Une attestation



d'engagement sera envoyée au président de l'association pour signature avant chaque période définie par la Ville d'Eu.

- La durée de la convention est consentie pour une période d'un an à compter de la date de sa signature et renouvelable pour la même durée pour une période ne pouvant excéder trois ans.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative aux temps d'activités périscolaires avec cette association.

M. DERRIEN : « Avez-vous des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité. »

Mme GAOUYER : « Nous aimerions ajouter que nous ne sommes toujours pas favorables à la disparition des quinze minutes puisqu'elles permettent de mettre en avant les cas difficiles et la ville du Tréport l'a mise en place. »

M. DERRIEN : « Je vous rappelle que nous avons vérifié que ceci ne servait strictement à rien pour les associations eudoises. »

Mme DUCHAUSSOY : « Je me suis abstenue mais vous ne m'avez pas vue. »

M. DERRIEN : « Excusez-moi, il faut lever la main plus haut Madame DUCHAUSSOY. Une abstention.»

**10) FESTIVAL NORMANDIE IMPRESSIONNISTE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GIP NORMANDIE IMPRESSIONNISTE – N°2016/83/DEL/1.4**

Madame PETIT indique aux membres de l'assemblée qu'un festival sur le thème des « portraits impressionnistes » est organisé du 16 avril au 26 septembre 2016. A cette occasion, plusieurs manifestations seront programmées dans différents lieux de Normandie.

Le GIP (Groupement d'Intérêt Public) Normandie Impressionniste propose une convention définissant les modalités entre la ville et le GIP pour la mise en place de la vente de la carte du festival.

Pour la troisième édition du festival en effet, le GIP met en place la carte du festival au tarif unique de 4 € permettant au détenteur de bénéficier de nombreux avantages auprès des partenaires du dispositif de la carte.

Un stock de 50 cartes sera ainsi remis gracieusement à la ville afin qu'elle les propose à la vente. Les recettes seront intégralement à son bénéfice.

Au delà d'un stock de cartes écoulé, défini par le festival, la ville pourrait obtenir un nouveau stock de cartes au tarif de 2 € l'unité pour lequel une facture lui sera envoyée. En cas d'inventures, les cartes ne seraient pas reprises ; le prix de vente au public reste unique au tarif de 4 € par carte, les bénéfices de 2 € par carte seraient intégralement pour la ville.

La ville s'engage en outre, sur présentation de la carte du festival et pendant toute sa durée, à faire bénéficier les détenteurs de la carte du festival d'un tarif réduit de 3,50 € au lieu de 5 € pour l'entrée adulte individuel au musée Louis-Philippe.

La convention est valable pendant toute la durée du festival du 16 avril au 26 septembre 2016.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec le GIP Normandie Impressionniste.

Mme DUCHAUSSOY : « Une question Madame PETIT, j'aimerais savoir s'il s'agit d'un renouvellement de convention. »

Mme PETIT : « Je crois que les conventions sont à renouveler chaque année parce qu'on peut très bien faire partie de ce programme une année et décider de ne pas le faire l'année suivante parce que le sujet ne nous plaît pas ou on n'a pas les moyens financiers de le faire. Donc c'est tout à fait ponctuel.»

M. DUCHAUSSOY : « Juste une question pratique ; est-ce que l'exposition sera prête au Château pour le 16 avril ? »

Mme PETIT : « L'exposition sera prête un tout petit peu plus tard. Parce que pour l'instant nous avons déjà une exposition au Château ("les acquisitions de la famille d'Orléans"), mais quasiment dans la foulée. Si vous le voulez bien, on va passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité. Merci.»

#### **11) STE LEVEL 3 COMMUNICATIONS FRANCE, OPERATEUR DE TELECOMMUNICATIONS : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL – N°2016/84/DEL/3.6**

Monsieur DENEUFVE rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'ont été déployées en 1999 sur le territoire de la commune des installations de télécommunications appartenant à la société GC PAN EUROPEAN CROSSING FRANCE. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la société permissionnaire GC PAN EUROPEAN CROSSING France a changé de nom pour devenir LEVEL 3 COMMUNICATIONS FRANCE SARL.

Les titres d'occupation étant aujourd'hui expirés, une convention d'occupation relative à l'occupation du domaine privé communal par le réseau de LEVEL 3 COMMUNICATIONS est proposée à la ville.

L'opérateur souhaite en effet installer dans le sous-sol des dépendances occupées une artère de télécommunication comprenant une conduite multitubulaire et des chambres techniques affleurantes. La commune décide d'autoriser l'opérateur à installer le réseau dans le sous-sol des dépendances occupées.

La convention est accordée pour une durée de quinze ans à compter du 4 avril 2014. L'autorisation est consentie moyennant un loyer annuel d'occupation des dépendances occupées pour l'ensemble du réseau de 12,40 €

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec la société LEVEL 3 COMMUNICATIONS FRANCE.

M. DENEUFVE : « C'est la pose de fourreaux pour le téléphone, la fibre optique. »

Mme GAOUYER : « 12,40 euros ce n'est pas bien cher ? »

M. DENEUFVE : « C'est le prix. »

Mme GAOUYER : « Quand on voit ce qui nous est octroyé pour notre relais qui se trouve au stade, cela n'a rien à voir, il y a plein de zéro en plus. Et la deuxième chose : est-ce que cela oblige à modifier nos contrats d'assurance ? »

M. DENEUFVE : « On va vérifier mais je ne pense pas. »

Mme GAOUYER : « Je pense que oui. »

M. DERRIEN : « On va vérifier. »

M. DENEUFVE : « C'est eux qui assurent la maintenance, l'entretien et des problèmes qui pourraient intervenir à cause de leur installation. »

Mme GAOUYER : « Le téléphone reste un risque électrique et c'était bien précisé dans les contrats d'assurance, on devait désigner ce qui pourrait engendrer des risques électriques. Vous vérifierez. »

M. DENEUFVE : « On va vérifier. »

Mme GAOUYER : « Mais je pense que 12,40 euros ce n'est pas bien cher et puis on parle de quelles dépendances ? Les dépendances à Eu c'est très vague. »

M. DENEUFVE : « Oui, c'est vrai c'est vague, vous l'avez à la fin sur l'annexe A mais c'est vague. »

Mme GAOUYER : « Je ne le trouve pas à la fin. »

M. DENEUFVE : « A la fin, vous avez : traversée CR6, Emprise RFF ancienne ligne de Dieppe à Eu... C'est cela les terrains. Avez-vous d'autres questions ? »

M. BARBIER : « Cela leur rapporte quoi ? »

M. DENEUFVE : « C'est pour nous, pour la population, ce sont des réseaux de fibre optique ou téléphone. Après le prix, je pense qu'il y a une continuité dans la convention, les prix sont restés les mêmes. »

M. BARBIER : « Il n'y a pas de danger nuisible. »

M. DENEUFVE : « Non. »

Mme GAOUYER : « Le premier prix n'était pas cher mais c'était plus cher après. Donc rappeler leur au coin de l'oreille même si ce n'est plus les mêmes.

M. DENEUFVE : « On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient. Personne. Vote à l'unanimité.»

**12) RENFORCEMENT DES CONDITIONS POUR L'ÉLIGIBILITÉ AUX SUBVENTIONS POUR TRAVAUX D'EAU POTABLE : ENGAGEMENT A LA DEMARCHE « ZERO PHYTO » – N°2016/85/DEL/8.8**

Monsieur DENEUFVE indique aux membres de l'assemblée que le Syndicat mixte d'eau et d'assainissement Caux Nord-Est (SMEA Caux Nord Est) a déposé début 2016 un dossier de demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) pour des travaux de sécurisation des ouvrages d'eau potable. Cependant, la révision du 10ème programme de l'Agence a apporté une modification importante pour l'éligibilité des dossiers de demandes d'aides relatives aux travaux d'eau potable. Les communes adhérentes au syndicat doivent en effet s'engager dans une démarche « zéro phyto » sur leurs territoires sachant qu'à l'échéance 2020, l'utilisation des désherbants sera prohibée pour les espaces publics et privés, conformément aux dispositions de la loi LABBÉ (loi de transition énergétique n° 2015-992 du 17 août 2015).

L'objectif du dispositif « zéro phyto » est de valoriser les services techniques et les municipalités qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires, de sensibiliser les acteurs publics aux objectifs de la loi LABBÉ, de promouvoir le jardinage sans recours aux produits chimiques et également de protéger les agents confrontés aux risques sanitaires liés aux produits chimiques.

Il est donc demandé au conseil municipal de :

- Souscrire aux engagements de la loi LABBÉ visant à réduire et supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire de la ville d'Eu dans le cadre de la politique communale,
- D'engager une réflexion sur les méthodes alternatives permettant l'entretien des espaces publics afin de limiter progressivement puis supprimer l'usage des produits phytosanitaires.

M. DERRIEN : « Avez-vous des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité.»

**13) CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AV N°158 SITUEE AU N°23 RUE GEORGES CLEMENCEAU – N°2016/86/DEL/3.6**

Monsieur DENEUFVE rappelle que par délibération n° 2015/192/DEL/3.5 du 17 septembre 2015, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la désaffectation du domaine public d'une portion de 11 m<sup>2</sup> du domaine public situé en bordure

du n° 23, rue Georges Clemenceau et de la rue de la République, annexée depuis plusieurs années par la vitrine d'un commerce construite en 1985 en partie hors de l'assiette cadastrale.

La nouvelle parcelle cadastrée section AV n° 158 n'étant plus utilisée depuis longtemps pour la circulation, il n'y a pas lieu de procéder dans ce cas à une enquête publique préalable au déclassement telle que prévue par l'article L. 141-3 du code de la voirie routière et la désaffectation entérine l'intégration de cette surface dans le domaine privé de la commune.

Le propriétaire du commerce ayant fait part de son souhait de racheter à la commune cette parcelle sur laquelle est édifiée sa vitrine, il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à vendre la parcelle cadastrée section AV n° 158, appartenant au domaine privé communal, pour un euro symbolique.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis de vente à intervenir et l'acte de vente final sans nouvelle délibération.

L'office notarial sis boulevard Faidherbe à Eu est désigné pour la rédaction des actes et formalités nécessaires qui seront réglés par l'acheteur.

M. DERRIEN : Pour ceux qui ne le savent pas, on l'a déjà évoqué, cela concerne la petite excroissance de la charcuterie DUMINIL. »

Mme DUCHAUSSOY : « Pourquoi 1 euro symbolique ? »

M. DENEUFVE : « Parce que pour 11m<sup>2</sup>, s'il faut faire venir le géomètre... Cela ne vaut rien au m<sup>2</sup>. C'est le conseil que le notaire nous a donné. On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient. Personne. Vote à l'unanimité. »

## **14) INFORMATIONS DIVERSES**

### **a) Décisions prises suivant délégation d'attribution donnée au Maire**

N°2016/47 à N°49 délibérations du CM du 25.02.16

N° 2016/50/DEC/1.4 Passation d'un devis-contrat avec HAUT ET COURT DISTRIBUTION - 75009 PARIS - pour le droit de diffusion du film "*Le chant de la mer*", projection du 9 mars 2016 à 15h00, au Théâtre municipal du Château d'Eu.

Le montant global de la location s'élève à 200 € TTC.

N°2016/051/DEC/1.1 Passation d'un marché à bons de commande de fourniture de matériaux de carrière avec l'entreprise SAMOG - 76340 BLANGY-SUR-BRESLE. Ce marché est conclu pour douze mois à compter de sa notification avec la possibilité de reconduction une fois pour la même durée par voie expresse. Le montant de la prestation

à engager au titre de ce contrat fixe un minimum annuel de 4 000 € HT soit 4 800 € TTC et s'élève à un maximum annuel de 30 000 € soit 36 000 € TTC. Les tarifs appliqués sont annexés à l'acte d'engagement. Une remise de 5 % sera consentie sur les produits non répertoriés sur le bordereau des prix unitaires mais figurant dans le catalogue général du fournisseur.

N°2016/052/DEC/1.1 Passation d'un marché à bons de commande de fourniture de carburants avec l'entreprise DMS – 59120 LOOS. Ce marché est conclu pour douze mois à compter de sa notification avec la possibilité de reconduction une fois pour la même durée par voie expresse.

Le montant de la prestation à engager au titre de ce contrat fixe un minimum annuel de 25 000 € HT soit 30 000 € TTC et s'élève à un maximum annuel de 70 000 € HT soit 84 000 € TTC.

Les tarifs appliqués sont annexés à l'acte d'engagement. Il sera appliqué une remise de 143 € HT/m<sup>3</sup> pour le gasoil non routier sur les tarifs de la zone D-C0 et une remise de 123 € HT/m<sup>3</sup>, pour le gasoil, basée sur les tarifs de la zone D du barème en vigueur le jour de la commande.

N°2016/053/DEC/1.1 Passation d'un marché à bons de commande de fourniture de matériel électrique avec l'entreprise NOLLET - 76800 SAINT ETIENNE DE ROUVRAY. Ce marché est conclu pour douze mois à compter de sa notification avec la possibilité de reconduction une fois pour la même durée par voie expresse.

Le montant de la prestation à engager au titre de ce contrat fixe un minimum annuel de 4 000 € HT soit 4 800 € TTC et s'élève à un maximum annuel de 90 000 € HT soit 108 000 € TTC.

Les tarifs appliqués sont annexés à l'acte d'engagement. Une remise de 50 % sera consentie sur les produits non répertoriés sur le bordereau des prix unitaires mais figurant dans le catalogue général du fournisseur.

N°2016/54/DEC/1.4 Passation d'un bail d'habitation pour la location d'un logement situé 13 boulevard Faidherbe-Résidence Suzanne LACORE Appartement 6.

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de six ans à compter de la date d'entrée dans les lieux. Le loyer mensuel est fixé à 457,14 € plus les charges locatives. Il sera payable à terme échu le premier de chaque mois, et révisable annuellement suivant l'indice de référence des loyers de l'I.N.S.E.E.

N°2016/55 à N°2016/58 Délibérations du CM du 25.02. (suite)

N°2016/059/DEC/1.6 Reconduction du marché passé avec l'entreprise V3D CONCEPT - 76204 DIEPPE CEDEX – pour la maîtrise d'œuvre relative à l'établissement et au suivi du marché à bons de commande d'entretien, de réparation et d'équipements de la voirie et des réseaux.

Le pourcentage de rémunération est fixé à 5 % du montant H.T. des travaux.

Le marché est reconduit pour une durée de douze mois à compter du 4 avril 2016.

N°2016/060/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec la société SVP – 93585 SAINT-OUEN.

Le contrat d'abonnement aux services de veille, d'information et d'aide à la décision, est conclu pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 et pourra être ensuite renouvelé par voie tacite pour une période égale.

Le montant mensuel de la prestation de type Manager est fixé à 620 € HT, soit 744 € TTC. La dépense est inscrite au budget 2016.

N°2016/61/DEC/7.10 Institution d'une régie de recettes auprès de l'OFFICE DE TOURISME D'EU. Cette régie est installée à l'OFFICE DE TOURISME D'EU – Place Guillaume le Conquérant.

La régie est permanente.

La Régie encaisse les produits suivants :

- visite guidée de la ville,
- vente d'objets promotionnels, touristiques et culturels relatifs à l'OFFICE DE TOURISME D'EU

Les recettes pourront être encaissées soient en espèces ou en chèques et seront perçues contre remise d'un volet d'un carnet à souche numéroté.

Le fonds de caisse est fixé à 150 € et le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est de 800 €.

N°2016/62/DEC/1.4 Passation d'un contrat de cession avec l'Association SANACORE – 92200 BAGNEUX - pour l'accueil d'une représentation de *Casa Mia*, le samedi 5 mars 2015 à 20h00, au Théâtre municipal.

Le montant de la représentation s'élève à 3 000 € HT soit 3 165 € TTC.

Au coût de cession, s'ajouteront les frais suivants :

- Repas : 5 repas à 12,90 €, soit 64,50 € TTC.
- Transport : 1 forfait aller et retour Paris-Eu, en voiture, de 250 €.

N°2016/63/DEC/3.3 Passation d'un bail d'habitation pour la location d'un logement situé 13 boulevard Faidherbe-Résidence Suzanne LACORE-Appartement n°3.

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de six ans à compter de la date d'entrée dans les lieux.

Le loyer mensuel est fixé à 402,45 € plus les charges locatives. Il sera payable à terme échu le premier de chaque mois et révisable annuellement suivant l'indice de référence des loyers de l'I.N.S.E.E.

N°2016/64/DEC/1.4 Passation d'un bail pour la location du garage n°3 faisant partie de l'ensemble des garages sis à Eu, Résidence Suzanne LACORE-Boulevard Faidherbe.

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée d'un an à compter du 3 mars 2016, renouvelable d'année en année et pour une durée ne pouvant excéder douze années.

La résiliation sera immédiatement prononcée si le locataire était appelé à quitter son logement dans l'immeuble sis 13 boulevard Faidherbe – Résidence Suzanne LACORE. Le loyer mensuel est fixé à 38,26 €. Il sera payable mensuellement et à terme échu le 1<sup>er</sup>

de chaque mois et révisable annuellement suivant l'indice de référence des loyers établi par l'I.N.S.E.E.

N°2016/065/DEC/9.1 Passation d'un contrat avec la Préfecture de Seine-Maritime-SIRACEDPC-76036 ROUEN – pour le prêt gracieux à la Ville de cinq panneaux d'information « Savoir réagir en cas d'alerte ORSEC » qui seront présentés lors des Ateliers de la Citoyenneté à la sellerie du Château d'Eu du 28 mai au 5 juin 2016.  
La période de prêt est fixée du 20 mai au 7 juin 2016.

**b) informations diverses.**

**c) questions diverses.**

M. DERRIEN : « Avez-vous des questions ? »

Mme GAOUYER : « N°2016/060/DEC/1.4 “Passation d'un contrat avec la société SVP – 93585 SAINT-OUEN. Le contrat d'abonnement aux services de veille, d'information et d'aide à la décision, est conclu pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 et pourra être ensuite renouvelé par voie tacite pour une période égale.” Qu'est-ce que c'est ? »

M. DERRIEN : « C'est notre contrat d'aide juridique. C'est la société utilisée pour les questions que l'on peut avoir portant sur le droit. Quand on a des doutes, on l'utilise, cette année on l'a utilisé pas mal de fois et l'année dernière aussi donc c'est la reconduction de ce contrat. Des questions complémentaires ? »

M. BARBIER : « J'ai une déclaration des élus communistes :

Monsieur le Maire,

Vous allez sûrement me reprocher de faire une déclaration qui ne touche en rien les compétences de la commune.

Serait-il invraisemblable que l'on s'intéresse au droit du travail qui structure la vie de nos concitoyens eudois parce que salariés, voire même employeurs ?

Tout ce qui concerne l'avenir des salariés nous intéresse et tout ce qui met à mal leur protection a besoin d'être contesté. C'est ainsi que nous considérons notre mandat d'élus. Il ne s'arrête pas à la seule gestion de cette ville.

La pétition “Loi travail : Non merci !” a recueilli 1 286 000 signatures dans toute la France. La mobilisation pour le retrait autour du mot d'ordre “on vaut mieux que ça” est partagée par une vingtaine d'organisations de jeunesse et par les principales organisations syndicales. Aujourd'hui même à Eu, ce sont près de 800 personnes qui ont manifesté contre ce projet de loi.

L'augmentation du temps de travail, la flexibilité débridée, la facilitation des licenciements économiques, ce ne sont pas des anecdotes.



Ne traitons pas par le mépris ou la violence, une jeunesse qui croit encore à la mobilisation et à l'engagement. Elle est la principale victime du chômage et de la précarité, elle craint de vivre plus mal que la génération précédente.

Nous soutenons donc ici solennellement le mouvement social qui se déploie localement et dans tout le pays et demandons que la mobilisation s'amplifie jusqu'au retrait du projet ! De vraies réformes progressistes sont de plus en plus nécessaires. Seuls le partage et la coopération généralisés permettront de sortir de la crise par le haut. Je vous remercie.»

M. DERRIEN : « Merci Monsieur BARBIER. Si il n'y pas d'autre questions, je vous propose de clore le Conseil Municipal. Merci, bonne soirée.»

Levée de la séance à 22h25.

-=-=-=-=-